

Séminaire de restitution d'études et de réflexion organisé

- par Réseau en scène Languedoc-Roussillon
- à l'initiative de la DRAC Languedoc-Roussillon et de la Région Languedoc-Roussillon

En février 2007, Réseau en scène Languedoc-Roussillon organisait, à l'initiative de la DRAC Languedoc-Roussillon et de la Région Languedoc-Roussillon, en partenariat avec Languedoc-Roussillon Cinéma et l'Observatoire des politiques culturelles de Grenoble, deux journées d'études, de débats et de réflexion sur le développement du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel.

Intitulées "*L'information et l'observation culturelles, un point d'appui au développement du spectacle vivant et de l'audiovisuel en Languedoc-Roussillon ?*", ces journées avaient rassemblé plus de 400 professionnels et avaient permis à l'État et la Région, à l'issue des débats, de proposer des pistes de construction partagée, structurées autour de sept engagements conjoints :

- Un développement et une meilleure structuration du COREPS, lieu de concertation et de partenariat, avec la création de deux commissions : création et diffusion sous l'égide de la DRAC, emploi et formation sous l'égide de la Région Languedoc-Roussillon.
- Création d'une "charte" fixant les conditions et assurant le contrôle de l'utilisation des fonds publics au regard du respect des droits sociaux et des conditions de travail par les structures subventionnées.
- Inscription d'un engagement sur ces questions et le respect des droits d'auteur dans toutes les conventions signées avec la Région Languedoc-Roussillon.
- Création de documents d'information, de formations spécifiques, d'espaces de dialogues avec les détenteurs, notamment les nouveaux, de licences d'entrepreneur du spectacle ainsi qu'avec les collectivités organisatrices.
- Création d'une cellule de veille sur l'emploi culturel en Région en lien avec les annexes VIII et X du régime d'indemnisation ASSEDIC.
- Nouvelle convention d'objectifs État/Région/AFDAS pour un plan régional de formation professionnelle continue culturelle.
- Intégration des festivals dans la structuration du territoire en soutenant ceux qui s'engagent dans une activité de saison, qu'il s'agisse de diffusion ou de création.
- Ouverture d'un large débat, avec l'ensemble des collectivités, sur les moyens consacrés à la création en direction des équipes artistiques afin de réduire le déséquilibre entre soutien aux institutions et soutien aux équipes artistiques.

Le 24 mars 2009, s'est ouvert l'Acte II de cette histoire collective, dans un moment où la nécessaire recomposition des territoires d'intervention et compétences des collectivités locales dans le secteur culturel se trouve mise en difficulté face aux réalités économiques qui nous touchent tous et toutes.

Les objectifs de ce nouveau séminaire en étaient donc encore renforcés :

- Permettre aux acteurs du territoire de partager et capitaliser l'information et l'observation culturelles,
- Poursuivre la réflexion sur la structuration du secteur en dégagant les lignes de force des développements à venir,
- Construire pour les années à venir de nouvelles démarches prospectives partagées en faveur du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel.

Avec la restitution et la mise en débat des études menées en région sur l'emploi dans le spectacle vivant et l'audiovisuel (confiée à Légi Spectacle) et sur les financements publics de la culture (confiée à l'ObsTer), ce séminaire fut un espace de débats stimulants et audacieux face aux mutations auxquelles le secteur culturel et les partenaires publics se doivent de faire face aujourd'hui.

Sommaire

8 — Programme

11 — Séance d'ouverture

- 12 — • Yves Larbiou, Président de Réseau en scène Languedoc-Roussillon
- 13 — • Josianne Collerais, Vice Présidente du Conseil Régional Languedoc-Roussillon
- 14 — • Didier Deschamps, Directeur régional des affaires culturelles, DRAC Languedoc-Roussillon

17 — Introduction

- 18 — • Didier Salzgeber, Directeur d'ARTECA – Centre de ressources de la culture en Lorraine.

25 — Restitution des études

- 26 — • “Les financements culturels publics en Languedoc-Roussillon, évolutions 1999-2007”
Restitution de l'étude réalisée par François BARAIZE, Porte-parole de l'ObsTer.
- 29 — • “Le spectacle en Languedoc-Roussillon, étude sur l'emploi”
Restitution de l'étude réalisée par Rose GIORGIO, Directrice de Légi Spectacle et
Stéphan Le Sagère, Président de Légi Spectacle.

35 — Débats

- 36 — • Interventions du public en présence de Rose Giorgio, François Baraize, Stéphan Le Sagère
et Didier Salzgeber.

45 — Conclusion

- 46 — • Didier Salzgeber

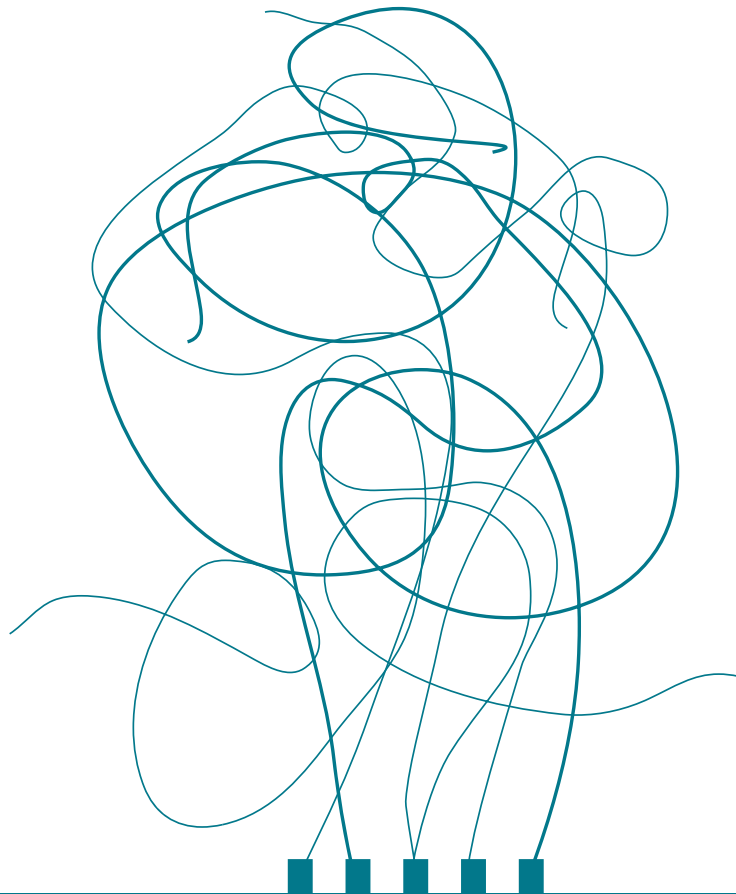
49 — Liste des intervenants

- 50 — • Yves Larbiou, Président de Réseau en scène Languedoc-Roussillon
- 50 — • Josianne Collerais, Vice Présidente du Conseil Régional Languedoc-Roussillon
- 50 — • Didier Deschamps, Directeur régional des affaires culturelles, DRAC Languedoc-Roussillon
- 50 — • Didier Salzgeber, Directeur d'ARTECA
- 50 — • François Baraize, Porte-parole de l'ObsTer
- 50 — • Rose Giorgio, Directrice de Légi Spectacle
- 50 — • Stéphan Le Sagère, Président de Légi Spectacle

53 — Liste des participants

59 — Lexique

Programme





9h **Accueil des participants**

9h30 **Ouverture du séminaire et propos introductifs**

- Yves Larbiou, Président de Réseau en scène Languedoc-Roussillon,
- Josianne Collerais, Vice-Présidente du Conseil Régional Languedoc-Roussillon,
- Didier Deschamps, Directeur régional des affaires culturelles - DRAC Languedoc-Roussillon,

10h **Table ronde : “l’observation et l’information culturelles en région”**

- Animation et modération de la matinée : Didier Salzgeber, Directeur d’ARTECA - Centre de ressources de la culture en Lorraine,
- Restitution et mise en débat de l'étude sur les financements publics de la culture en Languedoc-Roussillon : François Baraize, Porte-parole de l’ObsTer,
- Restitution et mise en débat de l'étude sur l'emploi dans le spectacle vivant et l'audiovisuel en Languedoc-Roussillon : Rose Giorgio, Directrice de Légi Spectacle et Stéphan Le Sagère, Président de Légi Spectacle.

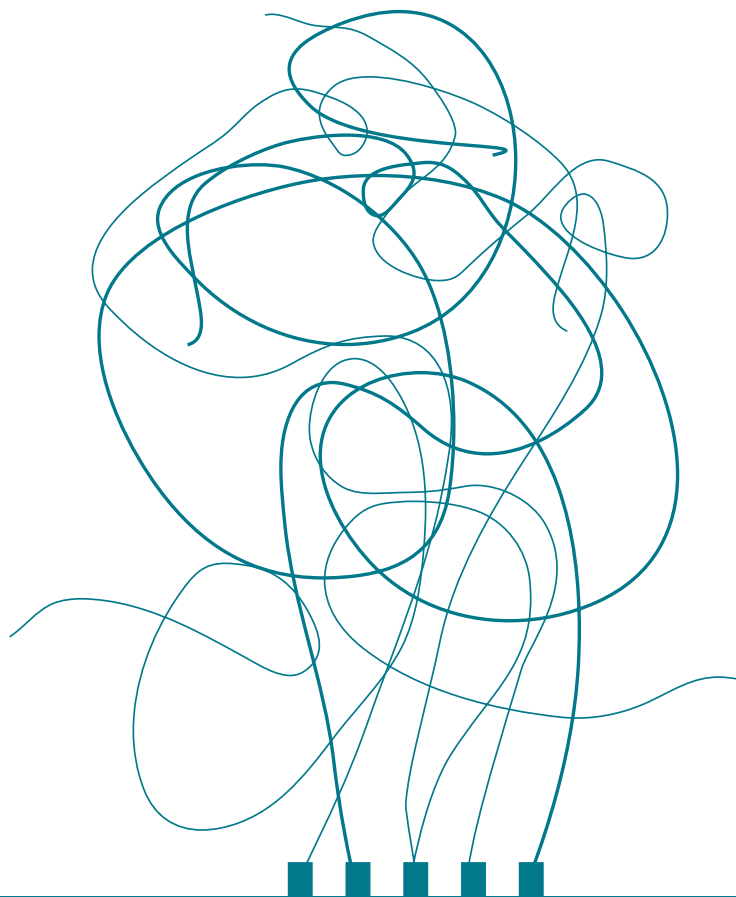
12h **Synthèse**

- Didier Salzgeber, Directeur d’ARTECA - Centre de ressources de la culture en Lorraine.

12h30 **Buffet offert par la Région Languedoc-Roussillon**



Séance d'ouverture



Yves Larbiou, Président de Réseau en scène Languedoc-Roussillon

Bonjour.

Il y a deux ans, j'ai eu le plaisir, en tant que président de *Réseau en scène Languedoc-Roussillon*, d'ouvrir deux journées de débats et de réflexions, en ce même lieu, sur le développement du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel. Nous avons organisé ces deux journées en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles Languedoc-Roussillon⁽¹⁾, la Région Languedoc-Roussillon⁽²⁾, Languedoc-Roussillon Cinéma⁽³⁾ et l'Observatoire des politiques culturelles de Grenoble⁽⁴⁾.

Aujourd'hui, nous ouvrons le deuxième acte de cette rencontre : ***L'information et l'observation culturelles : un point d'appui du développement du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel en Languedoc-Roussillon ?*** Je vous souhaite donc la bienvenue.

Le socle du projet et de l'action de Réseau en scène est de s'impliquer dans la concertation avec les professionnels et les acteurs de la culture. Tout à l'heure, Josianne Collerais, Vice-Présidente de la Région Languedoc-Roussillon et Monsieur Didier Deschamps, Directeur régional des affaires culturelles, nous feront part des résultats des engagements pris en 2007 et des perspectives d'évolution.

Je remercie Jean-Claude Fall et l'équipe des Treize Vents, qui nous accueillent encore une fois. Je remercie également l'équipe de Réseau en scène : Jean-Pierre Wollmer, directeur, Yvan Godard, directeur adjoint, Pauline Bioulès, Christophe Burdin, David Irlé, Pascal Jaussaud, Cyrille Pernet, Florence Poignon, Nadège Staebler, qui vous ont accueillis à l'entrée. Je vous souhaite un temps de réflexion constructif et passe la parole, maintenant, à Josianne Collerais.

⁽¹⁾ <http://www.languedoc-roussillon.culture.gouv.fr>

⁽²⁾ <http://www.laregion.fr>

⁽³⁾ <http://www.languedoc-roussillon-cinema.fr>

⁽⁴⁾ <http://obster.free.fr>



Josianne Collerai, Vice-Présidente du Conseil Régional Languedoc-Roussillon

Mesdames, Messieurs,

Je suis particulièrement fière d'être là aujourd'hui à vos côtés pour deux raisons principales.

Fière de représenter le Président Georges Frêche ce jour pour ce séminaire Acte II sur "l'information et l'observation culturelles, un point d'appui au développement du spectacle vivant et de l'audiovisuel en Languedoc-Roussillon ?" et de prendre le temps de cette matinée pour cet état des lieux sur des points aussi importants pour la profession que sont l'emploi et les financements publics de la culture.

L'État et la Région avaient déjà initié en février 2007, de telles rencontres organisées par Réseau en scène Languedoc-Roussillon et Languedoc-Roussillon Cinéma, que je remercie ici vivement et c'est devant vous que des engagements communs avaient été pris à l'issue de cette journée.

Fière aussi parce que cela me donne l'occasion de prendre quelques minutes pour vous parler en particulier d'un de ces engagements communs. Je veux parler de l'accord-cadre sur l'emploi et la formation professionnelle dans le spectacle vivant et enregistré, que nous avons signé, pour le Languedoc-Roussillon, le 21 janvier dernier avec Didier Deschamps, Directeur régional des affaires culturelles, que je salue ici, l'AFDAS, les Commissions Paritaires Emploi Formation et l'ensemble des syndicats de salariés et d'employeurs, dont les représentants sont, sans nul doute, tous présents aujourd'hui dans cette salle.

Avec le travail commun mené autour de cet accord-cadre en à peine un an alors que d'autres Régions y ont passé 10 ans, nous faisons tous ensemble la démonstration que la culture, en Languedoc-Roussillon, est un secteur d'activités, une branche professionnelle, à part entière. Un secteur professionnel, qui, de par les partenariats déjà tissés, se donne les moyens de mettre en œuvre une nouvelle politique de la formation professionnelle, plus adaptée aux enjeux actuels. Cette force est essentielle dans les temps particuliers que nous vivons. Encore une fierté que je partage aujourd'hui avec vous tous ici présents.

Rose Giorgio, Directrice de Légi Spectacle va nous présenter ce matin un point précis sur l'emploi culturel en Languedoc-Roussillon. Mais sans vouloir lui voler la vedette, nous pouvons déjà dire que notre région compte plus de 12 000 salariés non intermittents et 4 000 intermittents, selon les chiffres de 2006-2007. C'est donc aussi pour ces professionnels que la Région consacre près de 3,5 % du total de ses dépenses au soutien de la culture et du patrimoine sous toutes ses formes, avec plus de 36 millions d'euros en 2008. François Baraize de l'ObsTer reviendra sur tout ceci tout à l'heure.

À l'heure où le monde change, nous, sans attendre des promesses aléatoires, avons à faire le choix du chemin que l'on veut emprunter. Nous avons fait le choix déterminé d'accompagner la professionnalisation des acteurs culturels en leur donnant les moyens de créer, en construisant des dispositifs qui les aident à diffuser. Avec cet accord-cadre, nous agissons sur un autre plan tout aussi important, nous agissons par le biais d'une compétence majeure de la Région, la formation professionnelle. Car dans le contexte actuel nous pensons que les professionnels les mieux formés, ceux qui auront le meilleur bagage technique, artistique et ceux qui auront le meilleur réseau professionnel seront les mieux armés pour pouvoir continuer à vivre de leur art.

Cet accord entre 13 partenaires, (un chiffre que je sais porte bonheur !), découle directement des engagements pris lors du Séminaire de février 2007. Lors de cette rencontre des engagements ont été pris vis-à-vis du monde du spectacle. Ils sont tenus, avec conviction et volonté, en partenariat et avec vous !

Cette nouvelle matinée deux ans après a pour enjeu très concret de vous donner de nouveau la parole en écho aux études qui vont nous être restituées. Cette nouvelle matinée est un moment important plus de quatre ans après le début du mandat du Président Frêche et à l'orée du bilan, car ce n'est qu'au plus près de vous et des habitants de cette région que nous pourrons continuer à nourrir nos réflexions et enrichir nos politiques à venir.



Didier Deschamps, Directeur régional des affaires culturelles, DRAC Languedoc-Roussillon

Il y a deux ans, lors de la séance de clôture du séminaire sur l'information et l'observation culturelles, Patrick Malavielle et moi-même avons souhaité parler d'une même voix et ce, avec le souci partagé d'une meilleure construction des politiques culturelles au service des publics.

Cette posture commune entendait aussi montrer combien il était nécessaire que les services de l'État et de la Région poursuivent la collaboration qu'ils ont construite depuis quelques années au profit des acteurs culturels. Permettez-moi aujourd'hui, chère Josianne Collerai, de vous dire combien ces deux dernières années ont encore renforcé notre partenariat dans le plus grand respect de nos orientations respectives.

Il y a deux ans, dans mon discours d'ouverture, j'évoquais le fait que les politiques culturelles n'ont de véritable force que lorsqu'elles bénéficient d'une réelle volonté politique. Notre partenariat confirme en tout point combien nos interventions ne peuvent être isolées, mais doivent s'inscrire dans une réflexion commune au service d'un territoire. Ce rapprochement entre l'État et la Région, mais aussi avec les Conseils Généraux, serait incomplet s'il ne s'accompagnait pas, aussi, d'une étroite collaboration avec les professionnels du spectacle vivant et de l'audiovisuel ainsi qu'avec les organisations professionnelles.

Je souhaite, à ce sujet, profiter de cet instant pour saluer le remarquable travail de Légi Spectacle sachant que le récolement d'informations et de données sur l'emploi n'est pas toujours chose facile et peut être, parfois, sujette à de multiples interprétations. Par ailleurs, l'ObsTer poursuit son patient travail d'observation quant à l'évolution des financements publics en direction du spectacle vivant dans un contexte particulièrement contraint pour l'ensemble des collectivités autant que pour l'État.

J'ai suivi avec un intérêt tout particulier les travaux de la cellule de veille sur l'emploi, qui montre combien la présence des services de l'URSSAF et des ASSEDIC nous est précieuse, ainsi que ceux liés aux journées d'information en direction des détenteurs de licences d'entrepreneurs de spectacles.

Là encore, me semble-t-il, il convient de souligner l'investissement personnel de chacun et plus particulièrement les interventions de Rose Giorgio, Claude Pichot et Alain Tertiaux. Plus de 150 personnes ont assisté aux cinq sessions organisées par la DRAC en collaboration avec la Région Languedoc-Roussillon afin de mieux appréhender la réglementation liée à l'activité d'entrepreneur de spectacle.

Enfin, je ne saurais oublier la grande fidélité dont fait preuve l'Union Régionale Fédérale Languedoc-Roussillon CGT Spectacle ainsi que le SYNAVI dans leur collaboration avec les services de la DRAC sur la préparation des commissions d'attribution des licences d'entrepreneurs de spectacles.

Je tiens à souligner aussi la constante qualité de nos échanges dans le plus grand respect des opinions de chacun. Cette méthode de travail nous permet d'avancer avec la confiance nécessaire et propre à toute négociation. La question n'est pas, en l'occurrence, que tel ou tel s'attribue la paternité sur les actions entreprises, mais de constater que nous avançons dans une même logique au service des artistes et du public.

Je ne reviendrai pas en détail sur les sept points que nous avons actés avec le Conseil Régional, Yves Larbiou, Président de Réseau en scène, les a parfaitement détaillés dans sa conclusion des actes du séminaire et nous ne sommes pas ici pour nous gargariser de ce qui a été réalisé.

Dans ce sens, je souhaiterais aborder un des points que nous avons évoqués.

Lorsque nous avons décidé en février 2007 de mettre en place une commission spécifique sur la création et la diffusion, nous ne savions pas encore que la Ministre de la Culture et de la Communication installerait début 2008 les "Entretiens de Valois". Un grand nombre de professionnels et d'organisations professionnelles s'est mobilisé pour ces travaux, auxquels un certain nombre d'entre vous a d'ailleurs apporté sa contribution.

Cette réflexion nationale, dont chacun a pu lire la synthèse au travers d'un document de 320 pages, me permet aujourd'hui de mettre en place une commission régionale sur la création et la diffusion en étroite collaboration avec le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon. Je souhaite que les travaux de cette commission commencent dès le mois d'avril, avec toutefois une première concertation entre les collectivités territoriales et la DRAC, puis dans un deuxième temps, que je situe vers le mois d'octobre 2009, avec une large ouverture aux organisations professionnelles.

Il me semble en effet nécessaire que nous puissions, entre les collectivités et l'État, aborder cette question de la création et de la diffusion comme nous le faisons régulièrement à propos des établissements culturels. On ne peut que regretter en effet le manque de concertation entre les différents partenaires institutionnels dès qu'il s'agit d'aborder les problématiques de la création comme si ce sujet était tabou et relevait d'un mode de fonctionnement fermé et opaque.

Il nous reste encore du chemin à parcourir pour établir un mode de fonctionnement collectif sur ce sujet qui, pour moi, est fondamental.

L'expérience portée par Illusion & Macadam⁽¹⁾ au niveau de la production déléguée, mais aussi par certains établissements culturels (trop peu nombreux à mon sens) pose véritablement la question du lien entre production et diffusion. Il y a trop souvent une certaine confusion entre la notion de création et la notion de production qui inclut la diffusion. Nous devons, dans le cadre de cette réflexion, tenter d'apporter des réponses concrètes.

Force est de constater en effet que les subventions qui, il y a vingt ans, venaient en complément d'un budget de production, constituent aujourd'hui, hélas, l'essentiel des moyens de la production.

Je souhaiterais évoquer un point dont je sais qu'il est au cœur de vos préoccupations à tous. Il a plusieurs semaines de cela, une réunion s'est tenue au cabinet de Monsieur le Préfet en présence de représentants de l'Union Régionale Fédérale CGT Spectacle et de représentants de la DRAC afin d'évoquer les outils de la lutte contre le travail illégal dans les professions de l'Audiovisuel, du Cinéma et du Spectacle Vivant.

Permettez-moi de vous dire, chère Eva Loyer, qu'après concertation avec les services de l'État, je serai bientôt en mesure de vous soumettre, ainsi qu'aux organisations professionnelles d'employeurs, une proposition de convention régionale de partenariat dont la signature pourrait intervenir avant l'été.

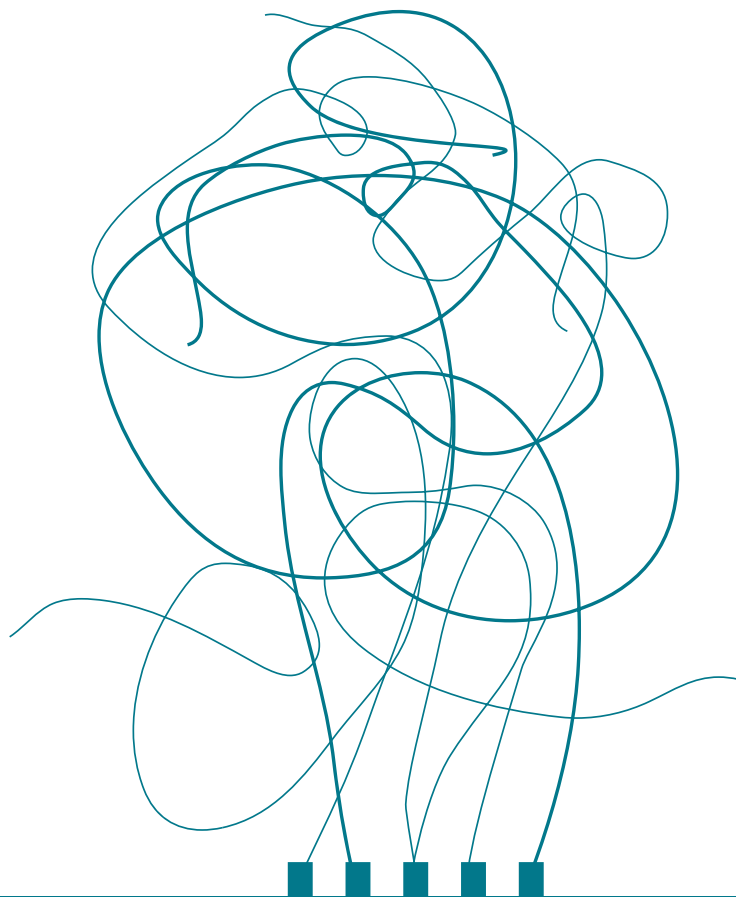
Je souhaite terminer mon propos en évoquant le premier numéro de la revue Interlock, éditée par Réseau en scène. Jean-Pierre Wollmer nous montre au travers de nombreux articles combien le travail réalisé par lui-même et toute son équipe depuis deux ans porte ses fruits et comment la profession s'est approprié cet organisme. Je m'en réjouis très sincèrement. J'ai toujours affirmé que l'aide à la diffusion ne saurait constituer une fin en soi. Elle est avant tout un outil au service de la création, et nous sommes ensemble aujourd'hui pour poursuivre une démarche qui s'inscrit dans le temps au service des œuvres et des artistes.

Je ne doute pas que Didier Salzgeber, grâce à son expérience et à son recul, nous ouvrira des pistes de réflexion sur les politiques culturelles territoriales et sur la nécessaire projection de ces mêmes politiques pour les années à venir.

⁽¹⁾ www.illusion-macadam.fr



Introduction



Merci beaucoup de m'avoir invité à participer à ce moment d'échange. ARTECA est un établissement public implanté en Lorraine. Les questions qui se posent aujourd'hui en Languedoc-Roussillon sont à peu près les mêmes que celles qui se posent dans notre région et dans d'autres. Nous sommes amenés à travailler en Alsace, en Picardie, et le constat est fait que l'ensemble des problématiques qui sont posées, et que nous allons explorer aujourd'hui, rejoint celles de beaucoup d'autres régions.

Nous voici dans un moment de restitution de deux travaux qui ont été réalisés par l'ObsTer et Légi Spectacle : le premier, *Les financements culturels publics en Languedoc-Roussillon (Évolution 1999-2007)*, nous est présenté par François Baraize, porte-parole de l'ObsTer. Le second, *Le spectacle en Languedoc-Roussillon : Étude sur l'emploi*, nous est présenté par Rose Giorgio, Directrice de Légi Spectacle, et Stéphan Le Sagère, Président.

Objectifs du séminaire

L'objectif du séminaire déroule en quatre points ce qu'annonçaient Madame la Vice-Présidente de la Région Languedoc-Roussillon et Monsieur le Directeur régional des affaires culturelles :

- Permettre aux acteurs du territoire de partager et capitaliser l'information et l'observation culturelles,
- Poursuivre la réflexion sur la structuration du secteur en dégagant les lignes de force des développements à venir,
- Construire pour les années à venir de nouvelles démarches prospectives partagées en faveur du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel,
- Comprendre les mutations auxquelles les acteurs institutionnels et professionnels sont confrontés.

Le but de ce séminaire est d'essayer de dégager des pistes de travail sur les années à venir. J'aime rappeler que ces moments de rencontres sont également un moyen d'essayer de comprendre les mutations auxquelles nous avons à faire face. Les discours prononcés nous donnent l'impression que tout se passe très bien, tant au niveau de l'État qu'au niveau de la Région et des Collectivités. Pourtant, il me semble quand même qu'il y existe des points de tension qu'il faudrait comprendre et sur lesquels il serait intéressant de s'attarder.

Je souhaiterais faire une petite introduction permettant de recontextualiser les échanges que nous allons avoir aujourd'hui. Pour préparer cette intervention, je me suis basé sur trois extraits tirés du *schéma régional d'aménagement et de développement du territoire en Languedoc-Roussillon*⁽¹⁾ pour la période 2000-2020. Ces extraits sont les suivants :

- "La pertinence et l'efficacité de la prise en compte de la dimension environnementale à travers chacune de ses politiques sectorielles,
- La capacité d'une politique à rompre avec une vision purement sectorielle, au bénéfice d'une approche intégrative,
- Tous les domaines sont concernés : aménagement du territoire, transports, agriculture, pêche, recherche, formation, culture, industrie, tourisme."

— À quel moment sommes-nous ?

En 2009, nous sommes peut-être à la fin d'un cycle de neuf ans, d'une approche strictement sectorielle, qui nous oblige aujourd'hui à aborder les choses d'une manière plus globale. C'est cette contextualisation qui me paraît nécessaire à la conduite de cette réflexion. De manière à resituer les différentes contributions dans une problématique un peu plus générale, je vous expose ici quelques éléments de cadre de référence qui doivent faciliter le positionnement de nos réflexions : **À quel moment sommes-nous ?**

Au plan européen

La Commission européenne a souhaité mettre en œuvre deux stratégies : **Les stratégies de Lisbonne et Göteborg**, même si la crise actuelle va sûrement les réinterroger. Du point de vue de l'Union Européenne, on parle assez peu de "culture" au sens où on l'entend habituellement en France. On parle

⁽¹⁾ <http://www.laregion.fr/126-sraddt.htm>

de compétitivité, d'innovation, d'économie de la connaissance, d'investissement dans le capital humain, de la formation tout au long de la vie, de la lutte contre les discriminations, de la diversité culturelle et du dialogue interculturel, du développement durable, de la cohésion et de l'équité territoriale. Cette année européenne est placée sous le signe de l'innovation et de la créativité. Dans les faits, le secteur culturel s'empare peu de cette opportunité et n'apporte que peu de contributions à cette question. Il est pourtant évident que la culture développe des "process" d'innovation.

La préparation de la programmation européenne 2014/2020 : la programmation actuelle qui s'étend sur la période 2007-2013 a été préparée au moins depuis 2004. Vous êtes une région transfrontalière, vous disposez de programmes comme Interreg, par exemple. Aujourd'hui, les premiers débats posent la question du devenir de ces politiques régionales européennes et, bien évidemment, de la place que la culture peut y prendre. Le calendrier invite donc à anticiper l'élaboration de cette future programmation.

Enfin, et Madame la Vice Présidente en parlait, pour la première fois, la Commission européenne s'est dotée d'un outil que l'on appelle **l'agenda culturel européen**⁽²⁾. Il comprend un calendrier de travail très précis qui réunit des groupes intergouvernementaux et porte à contribution les ONG et les grands réseaux européens. Cet agenda devrait déboucher, à Bruxelles, au mois d'octobre, sur un forum culturel européen. Ce projet sera une sorte de test pour la Commission européenne, à savoir que si l'ensemble des acteurs culturels, les syndicats, les collectivités territoriales, sont à même d'apporter une contribution aux enjeux et aux orientations dont je parlais précédemment.

Je voulais insister sur l'articulation entre **le contrat de projet État-Région**, le **cadre national stratégique de l'Union Européenne** et le **programme opérationnel régional**. C'est la première fois que l'on dispose d'outils articulés dans le temps. Ils sont tous inscrits dans la même période. Et je crois aussi que, pour comprendre les logiques, les évolutions et les mutations que l'on est en train de vivre, il y a un passage entre une vision programmatique, que l'on appelait "plan" auparavant, pour rentrer dans une vision plus axiologique des choses. On se donne des axes de développement et on les ajuste au fur et à mesure que l'on avance. Lorsque le Directeur régional dit "Ajustons, donnons-nous du temps, essayons d'avoir des espaces de concertation", il pose la question de savoir réellement quelles sont les modalités d'ajustement que l'on va se donner sur des axes que l'on a déjà retenus.

Au plan national

En ce qui concerne la **Loi Organique relative aux Lois de Finances**, il y a trois axes que je souhaitais mettre en lumière :

- Agir plus efficacement pour le citoyen,
- Rendre des services de meilleure qualité aux usagers,
- Utiliser de façon plus performante l'argent des contribuables.

Il est vraiment intéressant de croiser ces trois axes avec la **Charte de mission de service public** qui avait été mise en place en 2001, lorsque l'on parle de développement culturel et artistique : **Est-ce que l'on s'adresse au citoyen, à l'usager et au contribuable ? Et de quelle manière le fait-on ?**

La **RGPP**⁽³⁾, quant à elle, s'articule autour des quatre axes suivants :

- Réorganiser le niveau régional de l'administration de l'État pour en améliorer la lisibilité et l'efficacité en matière de pilotage des politiques publiques,
- Adapter le niveau départemental de l'administration de l'État aux besoins locaux en créant deux ou trois directions interministérielles,
- Clarifier les responsabilités entre les différents échelons de l'administration territoriale et renforcer le pilotage local des opérateurs,
- Mettre en place les outils transversaux permettant le bon fonctionnement de l'administration territoriale réorganisée.

À entendre l'État, nous avons l'impression que les DRAC sont toujours très présentes. Pourtant, la mutation que l'État est en train de vivre diminue considérablement leur nombre : de quinze directions régionales, nous passons à sept. En situant la DRAC par rapport à la DIRECCTE, nous pouvons constater que c'est une direction stratégique très lourde. Il existe une autre redirection stratégique concernant l'aménagement et la compétitivité des territoires. Quel sera, à terme, le poids de la DRAC face à ces grandes directions régionales stratégiques ? Nous sommes donc, aujourd'hui, dans une phase de mutation très importante des services de l'État. À ce sujet, je vous invite à lire le premier rapport qui a été rendu sur l'avancée de la RGPP au sein du Ministère de la Culture et de la Communication.

⁽²⁾ Téléchargeable sur <http://europa.eu>

⁽³⁾ La RGPP est consultable en ligne sur le site du ministère : <http://www.rgpp.modernisation.gouv.fr>

Le resserrement des calendriers

Il existe un autre élément important, qu'il faut prendre en compte : le resserrement du calendrier politique. La visualisation des calendriers électoraux est intéressante.

Calendrier électoral 2007/2028

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
PRÉSIDENTIELLES (5 ans)	■					■					■					■						■
LÉGISLATIVES (5 ans)	■					■					■					■						■
EUROPÉENNES (5 ans)			■					■					■					■				
MUNICIPALES (6 ans) (intercommunalités)		■						■						■							■	
RÉGIONALES (6 ans)				■						■					■							■
CANTONALES (6 ans tous les 3 ans)		S1			S2			S1			S2			S1			S2				S1	
SÉNATORIALES (6 ans tous les 3 ans)		S1			S2			S1			S2			S1			S2				S1	

© Arteca 2009

Vous pouvez y voir que les moments où il ne se passe rien sont assez rares. Donc, il est difficile de dire "Il faut du temps", dans une logique de resserrement du temps. Nous devons apprendre, maintenant, à gérer ce type de calendrier. On se retrouve – élus, acteurs culturels, syndicats, observateurs – dans un rapport au temps qui est radicalement en train de changer.

Vers un développement intégré

On parle de développement intégré, de développement durable. Je souhaitais mettre en lumière le fait que l'on est toujours dans cette approche plus transversale de l'articulation entre le social, l'économique et l'environnement.

Définition sur le développement durable

Le "développement durable" (ou développement soutenable) est, selon la définition proposée en 1987 par la *Commission mondiale sur l'environnement et le développement* dans le Rapport Brundtland* :

"Un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de "besoins", et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir."

*Ministre norvégienne de l'environnement président la *Commission mondiale sur l'environnement et le développement*

"©Arteca Centre de ressources de la culture en Lorraine – Didier SALZGEBER Directeur"

— Les réflexions sur les compétences des collectivités territoriales

Si l'on se tourne vers l'avenir, globalement, se pose la question de la réforme des collectivités et de leurs compétences. Qu'advient-il des politiques culturelles si les régions ont des compétences spécialisées ? Aujourd'hui, la culture renvoie à la "clause généraliste des collectivités". De quelle manière allons-nous anticiper ce débat sur la spécialisation ou non des compétences légales des collectivités ? Sur un autre registre, les hypothèses de changement de mode de scrutin avec le conseiller territorial pour une région signent-elles la fin du fait régional ? Ces modifications peuvent influencer de manière significative sur la manière de construire des politiques régionales.

Sur la structuration des territoires, certaines Préfectures poussent aujourd'hui les intercommunalités à fusionner : l'objectif étant de rationaliser les interventions publiques sur un territoire "conséquent".

Et puis enfin, la territorialisation des politiques publiques est aujourd'hui incontournable dans nos réflexions. Nous sommes en train de la vivre en direct, notamment au sein des Conseils Généraux.

L'accord-cadre à trois ans

Cet accord-cadre nous sert de cadre de référence pour réfléchir aujourd'hui : **L'accord-cadre⁽¹⁾** à trois ans, intitulé actions de développement de l'emploi et des compétences dans le spectacle vivant, durera d'octobre 2008 à octobre 2011. Je vous en rappelle ici les principales orientations :

- Sécurisation et pérennisation de l'emploi, dans une logique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,
- Accueil, information, orientation et accompagnement des demandeurs d'emploi et des salariés,
- Actions de professionnalisation, de qualification, d'évolution professionnelle, de sécurisation des parcours ou de reconversion,
- Observation et veille relatives à l'évolution de l'emploi, de la formation et de la qualification.

Le PRDFP à cinq ans⁽²⁾

Il me paraît important de rappeler les orientations stratégiques 2007-2011 du PRDFP :

- Renforcer la convergence globale entre les politiques de formation en améliorant l'expertise partagée sur l'articulation entre économie, emploi et formation,
- Améliorer le dispositif d'information et d'orientation par la création d'un lieu ressource régional pour le spectacle,
- Favoriser la professionnalisation des responsables des TPE,
- Améliorer l'offre de formation aux obligations légales des "employeurs occasionnels" du spectacle vivant,
- Adapter et développer une offre de formation en phase avec les réalités du travail en vue d'une sécurisation des parcours professionnels.

Ces orientations ont été retenues dans le cadre du volet "culture", au niveau de la formation professionnelle. Je tiens à le souligner parce que vous êtes une des rares régions à avoir ces deux outils, c'est-à-dire :

- Un accord-cadre avec l'ensemble des partenaires sociaux des collectivités et l'État,
- Une déclinaison en orientations stratégiques.

Et cela va des logiques de gouvernance à la question de la professionnalisation des TPE, en passant par l'adaptation de l'offre de formation.

⁽¹⁾ L'accord-cadre est téléchargeable sur le site de la Région : www.laregion.fr

⁽²⁾ Le PRDFP est disponible sur le site du COREPS : <http://www.coreps-languedoc-roussillon.fr>

— Une période d'incertitudes

En synthèse, nous sommes dans un grand moment d'incertitude qui nous fragilise énormément. Comment, aujourd'hui, un Président de Région, un Directeur régional des affaires culturelles, des techniciens, appréhendent-ils toutes ces incertitudes ? Incertitudes sur les futures responsabilités des collectivités, incertitudes sur la future place de l'État et de la DRAC en particulier, incertitudes sur les modes de gouvernance et de coopération. Il y a quelque chose, devant nous, à inventer pour effectivement définir ensemble des orientations et des axes de développement tenant compte des futures modalités d'organisation au sein de la sphère publique, entre la sphère publique et vous, acteurs culturels.

Je pense également qu'il est important de prendre en compte une incertitude sur les évolutions des pratiques culturelles. L'arrivée des technologies, l'arrivée du numérique montrent que l'on est peut-être dans un passage entre une "approche consumériste et individualiste" des pratiques culturelles pour aller vers quelque chose qui relèverait plus de "l'expérience vécue, de l'expérience collective, de l'expérience participative" : il y a un phénomène de générations à mieux prendre en compte. Ces évolutions nous invitent à revisiter nos propres pratiques. Pour éclairer mes dires, je vous invite à lire les dernières publications du DEPS⁽¹⁾.

Je terminerai par une présentation des évolutions des modes de gestion dans le secteur de la culture. Que cela concerne la gestion économique ou la gestion de l'emploi, c'est bien le sujet qui nous réunit aujourd'hui.

Évolutions en cours

Pour poursuivre la compréhension des évolutions qui sont actuellement en cours, je vous propose de nous pencher sur les travaux de François Baraize et de Rose Giorgio. Je souhaiterais qu'ils puissent nous présenter les méthodes qui ont été utilisées, ainsi que les limites du travail. Ces travaux sont une contribution au débat qui vous est proposé aujourd'hui.

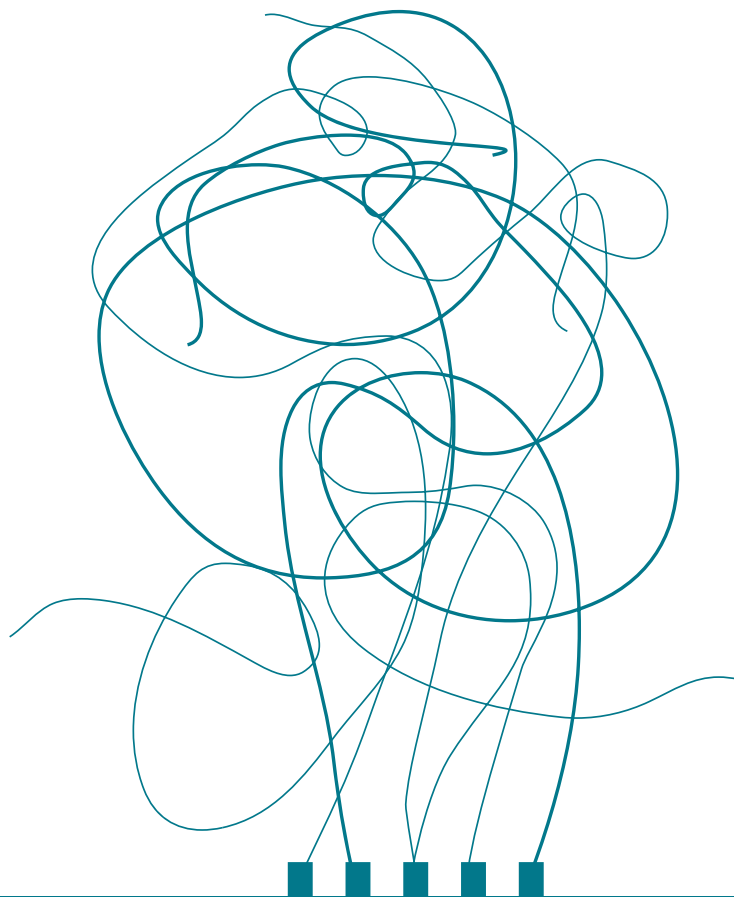
En second lieu, il serait intéressant que l'on puisse, ensemble, réfléchir aux principaux résultats et examiner les enseignements que vous tirez de l'observation que vous avez faite, à la fois du côté des financements publics et du côté de l'emploi. Au fur et à mesure nous nous demanderons à quelles questions, aujourd'hui et au regard des éclairages qui seront apportés, l'espace régional a-t-il à répondre.

À partir de ces questions, nous serons peut-être en mesure de définir deux ou trois enjeux sur lesquels les acteurs institutionnels et professionnels ont à travailler. Enfin, nous terminerons la matinée avec une question concernant les cadres de référence : **quels seraient les ajustements et les compléments à apporter à ce que nous avons vu, en ce qui concerne les orientations générales qui ont été validées il y a deux ans ?**

⁽¹⁾ Les publications sont consultables en ligne sur le site du Ministère de la Culture et de la Communication : <http://www.culture.gouv.fr/nav/index-stat.html>



Restitution des études
réalisées dans les domaines
du spectacle vivant
et de l'audiovisuel
en Languedoc-Roussillon



Les financements culturels publics en Languedoc-Roussillon

Évolutions 1999-2007

François Baraize, porte-parole de l'ObsTer

Réalisée par l'ObsTer, l'étude sur les financements publics de la culture est présentée par son porte-parole, François Baraize. Cette étude a été réalisée sur une période de 8 ans. Didier Salzgeber souligne l'importance de la mise en perspective historique des informations d'étude.

François Baraize présente les **principaux objectifs** de la mise en place de ces études. Ils sont les suivants :

- Regarder comment la place de chacun des grands acteurs se modifie dans le temps,
- Comprendre à la fois la réfraction des financements publics sur le territoire et comment chaque financeur, avec la perception qu'il a de son rôle stratégique, se retrouve à transformer sa position ou non,
- Éclairer les modes de coopération, le poids, l'effet levier de chaque opérateur.

Il précise la **méthodologie suivie** : "L'examen des comptes administratifs, c'est-à-dire ce qui a été effectivement payé par une collectivité à la fin d'une année. 25 grands comptes sont étudiés : ceux de la Région, de la DRAC, des 5 Conseils Généraux, des 9 Communautés d'Agglomération et des 9 villes principales. Soit un panel représentant 85 % des dépenses culturelles publiques en Languedoc-Roussillon". Ce panel, suivi annuellement depuis 2004, permet d'avoir une vision plus précise des collectivités, moteurs des politiques culturelles en région, de repérer les éventuels effets de levier, de suivre les politiques d'investissement.

Premier fait notable, **les dépenses culturelles publiques ont augmenté entre 1999 et 2007**, passant de 220 Millions d'euros à 333 Millions d'euros en brut, soit une augmentation de 113 Millions d'euros. C'est une évolution importante. Si l'on enlève l'inflation, qui est de 16,8 % pour la période, **l'augmentation est de 29 % en euros constants, soit 75,5 Millions d'euros supplémentaires**. Cette somme se répartit entre les dépenses de fonctionnement (38,5 Millions d'euros) et celles de l'investissement (36,9 Millions d'euros).

— À qui vont les dépenses culturelles publiques ?

Répartition par grands domaines

Global	2007	Var. 99-07	Évolution
Cinéma et Audiovisuel	3 836 561	52 %	+1,3 M€
Collections et Expositions	28 828 762	23,6 %	+5,5 M€
Interdisciplinaire et Administration	67 932 489	25,1 %	+13,6 M€
Livre et Lecture	44 596 600	-4,1 %	-1,9 M€
Richesses Artistiques et Historiques	73 119 843	47,5 %	+23,5 M€
Spectacle vivant	115 131 674	40,9 %	+33,5 M€
Total	333 445 929	29,3 %	+75,5 M€

© ObsTer 2009

Avec une augmentation de 29 % des **dépenses globales**, les 75 Millions d'euros supplémentaires se répartissent de la manière suivante : 33,5 Millions d'euros vont au spectacle vivant, 23 Millions d'euros au patrimoine, 13 Millions d'euros à l'administration de la culture et aux fonctions ressources. La fin d'une période d'équipements en médiathèques et en bibliothèques engendre une baisse de 1,9 Million d'euros dans le domaine du livre et de la lecture. Les musées bénéficient d'une augmentation de 5,5 Millions d'euros et l'audiovisuel, de 1,3 Million d'euros.

Malgré un chiffre total plutôt bas, l'audiovisuel a eu la plus forte augmentation sur la période. Sont concernés également le patrimoine (+47,5 %) et le spectacle vivant (+40,9 %).

François Baraize explique une évolution budgétaire du patrimoine en dents-de-scie par le fait que les dépenses sont essentiellement des **dépenses d'investissement** : les travaux sur des monuments historiques.

La croissance des **dépenses de fonctionnement** profite d'abord au spectacle vivant (+19,6 Millions d'euros). François Baraize note, par ailleurs, que les possibilités d'investissements supplémentaires sont affectées avant tout aux secteurs du patrimoine (27,7 Millions d'euros) et du spectacle vivant (13,9 Millions d'euros), puis aux structures à vocation régionale et aux administrations culturelles (11,2 Millions d'euros). Bibliothèques et musées sont dotés de 5 Millions d'euros supplémentaires chacun. Avec seulement 1,4 Million d'euros de plus, l'audiovisuel et le cinéma connaissent la plus forte croissance (58,6 % en huit ans).

Les **dépenses d'investissement** évoluent également en dents-de-scie. François Baraize explique le phénomène comme étant une marque des "gros chantiers", dépendant des calendriers imprimés par chaque opérateur.

— D'où proviennent ces financements publics ?

Le Conseil Régional est l'instance territoriale qui a le plus augmenté sa participation financière à la culture (+72,5 % soit 13 Millions d'euros supplémentaires).

Évolution par types de financeurs (dépenses globales)

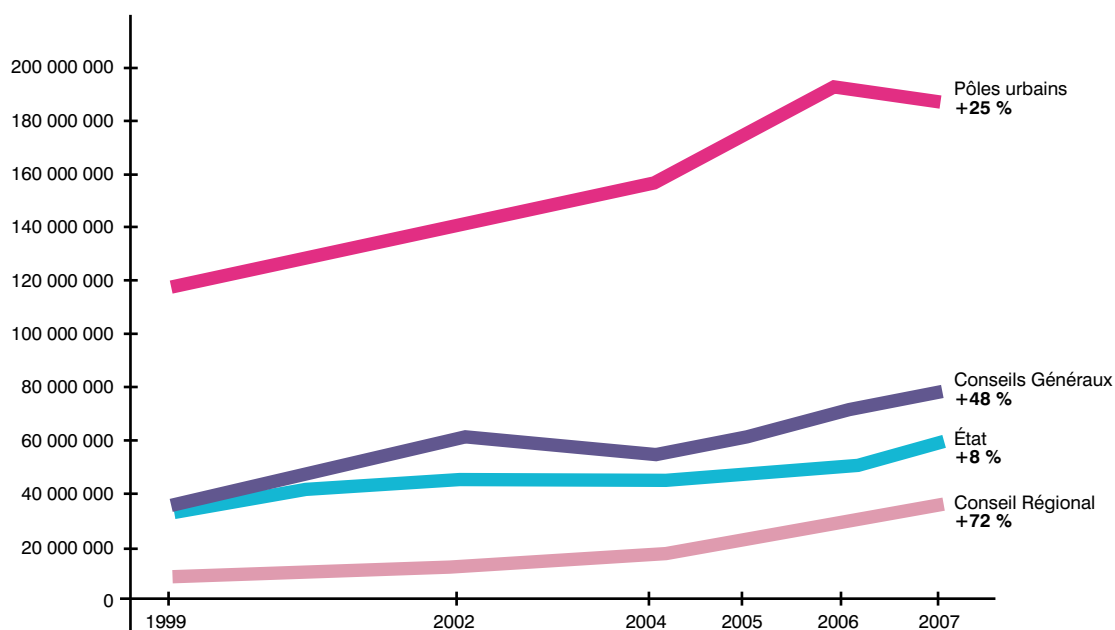
	2007	Var. 99-07	Évolution
État	52 086 334	7,9 %	+3,8 M€
Conseil Régional	30 688 033	72,5 %	+12,9 M€
Conseils Généraux	70 213 819	47,6 %	+22,6 M€
Pôles Urbains	180 457 743	25,1 %	+36,2 M€
Total	333 445 929	29,3 %	+75,5 M€

© ObsTer 2009

L'étude montre que **les premiers contributeurs sont les pôles urbains** qui représentent aujourd'hui plus de 50 % du financement public de la culture : intercommunalités urbaines et grandes villes apportent ainsi près de 36 Millions d'euros supplémentaires. Les **Conseils Généraux**, quant à eux, apportent 22,5 Millions d'euros (à noter que la Lozère est l'un des départements français réalisant le plus grand effort culturel) et **l'État** a amené 4 Millions d'euros supplémentaires avec une croissance de 8 % de ses crédits.

François Baraize souligne que l'effort culturel du **Conseil Régional** est au-dessus de la moyenne nationale. Les **Pôles urbains**, s'ils ont mis un "gros coup" en 2004, en termes de **dépenses d'investissement**, augmentent toutefois régulièrement leurs **dépenses de fonctionnement**.

Évolution par types de financeurs (dépenses globales)



© ObsTer 2009

Quand les **grands centres**, comme celui de Montpellier, tirent vers le haut les financements des pôles urbains (60 % du total à elle seule), les **agglomérations**, de manière générale, ont inclu des compétences culturelles au sein de leurs compétences globales. Les **Conseils Généraux**, après des hésitations des politiques, ont aujourd'hui une évolution plutôt stable. La **DRAC**, relativement stable, concentre l'augmentation de ses dépenses d'investissement sur le patrimoine et les **Conseils Généraux** ont augmenté de 173,5 % leur participation à l'investissement culturel. Depuis 2005, la plupart des collectivités ont augmenté la part de leur budget global consacrée à la culture.

Les crédits du Ministère de la Culture et de la Communication représentent 20 euros par an et par habitant en Région. Le Conseil Régional apporte, lui, 12 euros, les Conseils Généraux apportent 27 euros (pour une augmentation de 10 euros sur la période 1999/2007). Les pôles urbains apportent 97 euros, se plaçant au-dessus de la moyenne nationale.

Effort culturel (part des dépenses culturelles dans les dépenses globales)

	1999	2002	2004	2005	2006	2007
État	1,73 %	1,73 %	1,58 %	1,55 %	1,55 %	1,60 %
Conseil Régional	3,68 %	3,68 %	3,68 %	3,69 %	3,69 %	3,28 %
Conseils Généraux	2,30 %	2,70 %	1,90 %	2,10 %	2,20 %	2,20 %
Pôles Urbains	5,99 %	7,33 %	7,59 %	7,24 %	9,46 %	7,13 %

© ObsTer 2009

Le budget de la DRAC Languedoc-Roussillon représente 1,6 % du budget du Ministère de la Culture et de la Communication (pour une population régionale représentant 4 % de la population nationale), avec une baisse légère. Mais l'augmentation de la part donnée à la culture n'est pas forcément synonyme d'une augmentation de l'effort culturel et une augmentation de la participation culturelle va souvent de pair avec une augmentation du budget global, faisant stagner l'effort culturel. Ainsi, le budget culturel du Conseil Régional a quasiment doublé sur la période, mais l'effort reste stable. Il en est de même pour les Conseils Généraux. L'évolution au sein des pôles urbains, elle, est plus indécise, car leurs grandes dépenses restent très liées aux grands équipements.

Comment ces financements publics de la culture se répartissent sur le territoire régional ?

On observe une modification de la répartition des dépenses sur le territoire régional. Dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales, *"la culture s'est réveillée"*, indique François Baraize. En revanche, les territoires du Gard et de la Lozère connaissent une stagnation des dépenses culturelles publiques (avec + 4 % pour le Gard et 8 % pour la Lozère). Enfin, les dépenses culturelles augmentent de 50 % dans l'Hérault. Dans les gros pôles urbains du département, les partenariats croisés et financements conjoints sont nombreux avec un maillage dense, ce qui crée des effets de leviers. En outre, la croissance démographique contribue à celle des dépenses culturelles. François Baraize souligne la spécificité des Pyrénées-Orientales, où la situation est différente. Le Conseil Général y est souvent le seul financeur de ses projets.

Évolution de la répartition par départements

	1999	2002	2004	2005	2006	2007
Aude	19 061 173	31 730 508	29 093 628	26 993 338	33 685 950	30 724 308
Gard	48 508 918	66 492 056	59 592 920	66 224 197	59 192 766	59 022 662
Hérault	102 992 770	116 969 066	126 384 612	144 795 184	170 447 246	179 213 892
Lozère	6 862 500	6 761 054	5 272 050	6 249 387	7 762 660	7 393 763
Pyrénées-O.	23 848 461	30 584 267	31 698 764	31 401 230	37 759 702	38 780 144

© ObsTer 2009

Commentant l'étude instructive de l'ObsTer, Didier Salzgeber souligne que *"Vu les chiffres, les entreprises culturelles devraient aller mieux et les emplois aussi"*.



L'emploi dans le spectacle vivant et l'audiovisuel en Languedoc-Roussillon

Rose Giorgio, Directrice de Légi Spectacle

Directrice de Légi Spectacle, Rose Giorgio présente l'étude réalisée sur l'emploi. Il s'agit d'une étude à la fois panoramique dans le temps et dans l'espace, et synthétique pour être utile à tous les acteurs culturels, organisateurs habituels et occasionnels, élus et services des collectivités publiques.

La méthodologie suivie est spécifique, dans la mesure où celle retenue habituellement, consistant à l'interrogation systématique de toutes les sources d'informations habituelles (caisses sociales, OPCA, INSEE...), ne permet pas de remplir les objectifs énoncés ci-dessus. Chaque source a ses outils et son langage propres. Fédérer les informations devient dès lors peu pertinent. Aussi, Légi Spectacle a, parmi elles, sélectionné les plus fiables : le Centre National Cinéma Spectacle pour tous les employeurs "d'intermittents du spectacle", le Pôle Emploi pour les artistes et techniciens et Audiens pour les entreprises du spectacle et salariés permanents. Les données régionales et départementales des deux dernières années exploitables, 2006 et 2007, ont été mises en regard de statistiques antérieures, de 1996 à 2005, de résultats nationaux et d'études d'autres régions. Le but était de repérer les évolutions, les tendances, les implications des différentes réformes, des politiques territoriales et des pratiques.

Rose Giorgio annonce tout d'abord qu'au niveau national et en Languedoc-Roussillon l'emploi dans le spectacle vivant et l'audiovisuel est globalement en baisse. D'après elle, "le bilan est en demi-teinte pour la région, mais on remarque une structuration du secteur, une forme de régulation de l'emploi". De manière générale, le nombre d'employeurs et de salariés est en diminution et si de petites augmentations ponctuelles sont observables, elles sont noyées dans la baisse générale des huit dernières années. On observe que "un noyau dur d'entreprises du spectacle a augmenté. Un noyau qui embauche beaucoup, mais ne paye pas forcément mieux". Pour Rose Giorgio, "néanmoins, l'évolution devrait être positive, à moyen et long terme". En effet, le spectacle se positionne dans une mouvance économique, en termes d'évolution, d'emploi et d'embauche. Rose Giorgio évoque la "nécessité de mettre en place, à la suite, une logique économique, politique et sociale". L'observation qui est faite aujourd'hui de la situation ne permet pas de déterminer avec précision l'avenir de l'emploi dans le spectacle vivant, mais permet de "dégager les signes avant-coureurs de ce qui est en train de se mettre en place".

À titre indicatif, autres principales régions

	année	employeur ⁽¹⁾		salarié ⁽²⁾		brut déclaré		contrat de travail ⁽³⁾	
		nombre	%	effectif	%	en M€	%	quantité	%
Île-de-France	2006	20 317		179 846		1 239,54		1 814 509	
	2007	19 263	-5	136 247	-24	1 291,05	4	1 952 964	8
Rhône-Alpes	2006	12 037		31 965		88,84		269 099	
	2007	11 975	-1	29 992	-6	95,63	8	283 055	5
Pays-de-la-Loire	2006	10 145		18 449		44,41		155 818	
	2007	10 001	-1	16 999	-8	45,37	2	158 954	2
Midi-Pyrénées	2006	9 770		19 228		45,48		160 957	
	2007	9 214	-6	18 397	-4	45,26	0	160 811	0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2006	9 856		33 228		89,51		243 089	
	2007	9 090	-8	27 831	-16	86,60	-3	243 643	0
Languedoc-Roussillon	2006	9 174		18 956		43,67		162 808	
	2007	8 586	-6	17 912	-6	43,02	-2	160 465	-1
Bretagne	2006	7 476		14 823		32,03		107 759	
	2007	7 126	-5	13 908	-6	32,89	3	107 851	0
Aquitaine	2006	6 286		16 042		32,80		113 382	
	2007	6 046	-4	14 247	-11	31,35	-4	116 276	3
Centre	2006	5 513		13 341		25,62		77 230	
	2007	5 127	-7	13 807	3	24,73	-3	78 729	2
Poitou-Charentes	2006	4 407		10 742		22,58		62 608	
	2007	4 207	-5	10 752	0	24,02	6	66 913	7
France entière	2006	123 119		443 316		1 689,16		3 730 471	
	2007	117 666	-4	380 261	-14	1 908,09	13	3 895 205	4

⁽¹⁾ non-professionnels et professionnels employeurs d'artistes ou de techniciens en CDD

⁽²⁾ résidant en France ou à l'étranger, ayant été déclaré au moins un jour durant la période (CDD d'usage) par un ou des employeurs de la région concernée.

⁽³⁾ attestation Assedic : AEM et formulaire GUSO

© Légi Spectacle 2009

Quels sont les principaux résultats ?

Les employeurs du spectacle en Languedoc-Roussillon

L'étude distingue deux types d'employeurs : les "non professionnels" (les bars, restaurants, collectivités, etc.) et **les professionnels** (compagnies théâtrales, compagnies de danse, lieux, etc.). De manière générale, conformément à la baisse observée, de moins en moins de structures, professionnelles ou non, se positionnent comme employeurs vis-à-vis des artistes. Cela ne veut pas dire, toutefois, qu'il y ait moins de spectacles programmés. Les chiffres semblent témoigner d'une évolution des pratiques. En effet, il est de plus en plus courant d'acheter un spectacle en établissant un contrat de cession plutôt que d'employer en direct les artistes.

Les "non-professionnels" du spectacle sont majoritaires à 88 % en 2007, soit 7 522 employeurs. Les "professionnels du spectacle" représentent donc 12 % du total des employeurs du secteur, soit 1 064 établissements en région, dont 80 % sont sous forme associative, 18 % en société, 2,5 % artisans et commerçants.

Côté employeur de 1996 à 2007

	1996	2002	2003	2004	2005	2006	2007
hôtels, restaurants, cafés	1 244	646	747	848	817	907	880
administrations	461	507	486	492	527	572	533
éducation, santé	621	324	261	261	298	360	408
associations nca	2 719	1 077	1 568	1 485	1 524	1 625	2 087
activités loisirs	635	2 180	2 444	2 787	2 836	2 655	2 533
autres	2 978	2 548	2 462	2 399	2 080	2 015	1 081
total "non-professionnel"	8 658	7 282	7 968	8 272	8 082	8 134	7 522
éditions d'enregistrements	11	8	10	13	11	17	17
cinéma, radio, télévision	67	86	95	117	98	103	115
audiovisuel (av)	78	94	105	130	109	120	132
spectacle vivant (sv)	547	401	791	997	958	920	932
total "pro av et sv"	625	495	896	1 127	1 067	1 040	1 064
total "non-pro et pro"	9 283	7 777	8 864	9 399	9 149	9 174	8 586

© Légi Spectacle 2009

Au niveau national, on note un secteur associatif moins important, au profit de celui des sociétés. On constate qu'en Languedoc-Roussillon, le nombre d'employeurs est en baisse de 6 % (avec plus précisément une diminution des non-professionnels du spectacle (-9 %) et une augmentation des professionnels de +2 %) comme dans toutes les régions. En revanche, il y a une augmentation effective du volume d'heures déclarées et du nombre de jours travaillés. Malgré la mise en place du GUSO, les organisateurs non-professionnels employeurs d'artistes et de techniciens accusent une baisse depuis 2005. Ce système simplifié aurait-il atteint ses limites ?

Sur le plan national, le Languedoc-Roussillon se place en 5^e position (hors Île-de-France) en termes d'employeurs du spectacle. On observe que, depuis 2005, les demandes initiales de licences d'entrepreneurs de spectacles sont en baisse de 27 %. Fin 2007, on compte environ 1 530 titulaires de licences dans la région.

Rose Giorgio insiste sur le fait que les pratiques se rapprochent de plus en plus de l'économie réelle et témoignent d'une restructuration du secteur.

Les salariés

Parallèlement, en termes de salariés, le Languedoc-Roussillon se situe en troisième position. Rose Giorgio observe une évolution des pratiques qui se traduit par une sectorisation plus importante des genres et des esthétiques artistiques.

En termes d'effectif des permanents, nous notons une augmentation régulière de 8 % entre 2002 et 2006. Par contre, leur rémunération, elle, n'augmente pas. La plupart du temps, ce sont des contrats à temps partiel qui sont signés pour les permanents, des mi-temps notamment. Dans notre secteur, les temps partiels font souvent l'objet de contrats aidés et posent la difficile question de la pérennisation de l'emploi.

Côté salarié de 2002 à 2006

Les professions administratives et techniques relevant du régime général

	permanent audiovisuel Languedoc-Roussillon				permanent spectacle vivant Languedoc-Roussillon							
	effectif	%	brut en M€	%	brut mois	%	effectif	%	brut en M€	%	brut mois	%
2002	381		4,00		875 €		1 178		8,54		604 €	
2003	395	4	4,07	2	858 €	-2	1 245	6	9,04	6	605 €	0
2004	519	31	5,73	41	920 €	7	1 178	-5	10,07	11	712 €	18
2005	472	-9	5,27	-8	931 €	1	1 463	24	11,00	9	627 €	-12
2006	562	19	6,76	28	1 003 €	8	1 523	4	11,69	6	639 €	2

	ensemble région Languedoc-Roussillon				ensemble France							
	effectif	%	brut en M€	%	brut mois	%	effectif	%	brut en M€	%	brut mois	%
2002	1 559		12,54		670 €		nd		nd		nd	
2003	1 640	5	13,10	4	666 €	-1	nd		nd		nd	
2004	1 697	3	15,80	21	776 €	17	76 502		1 277		1 391 €	
2005	1 935	14	16,27	3	701 €	-10	83 199	9	1 383	8	1 385 €	1
2006	2 085	8	18,45	13	737 €	5	88 172	6	1 466	6	1 386 €	0

© Légi Spectacle 2009

Sur la même période, le nombre de techniciens et d'artistes relevant du régime de l'intermittence du spectacle diminue de 13 %. D'après Rose Giorgio, même si nous sommes loin du scénario "catastrophe" qui avait été imaginé, ce résultat est à déplorer.

Le salaire journalier moyen a diminué de 2 euros, alors que l'allocation ASSEDIC moyenne par jour a augmenté de 8 euros, passant de 47 euros à 55 euros. Ceci signifie que les artistes et les techniciens sont de plus en plus dépendants du régime d'indemnisation chômage désormais perçu comme une partie intégrante de leur rémunération.

L'effectif des demandeurs d'emploi diminue au même titre que celui des intermittents du spectacle. Mais au vu des modifications qui ont été faites sur les annexes 8 et 10, l'évolution peut sembler positive car la situation se stabilise.

Les salariés :

Techniciens et artistes relevant du régime de "l'intermittence du spectacle" et indemnisés par les Assédics au titre des annexes 8 et 10.

	annexe 8/technicien			annexe 10/artiste			ensemble		
	2006	2007	%	2006	2007	%	2006	2007	%
effectif	1 043	1 161	11	2 567	2 592	1	3 610	3 753	4
primo entrant	116	124	7	211	177	-16	327	301	-8
âge moyen	40	39		41	41		40	41	
allocation j. moyen	59 €	59 €	0	51 €	52 €	2	53 €	55 €	4
salaire j. moyen	169 €	146 €	-14	131 €	131 €	0	141 €	135 €	-4

© Légi Spectacle 2009

Graphique 4 :

Région Languedoc-Roussillon - Évolution effectif, allocation jour Assedic, salaire jour.

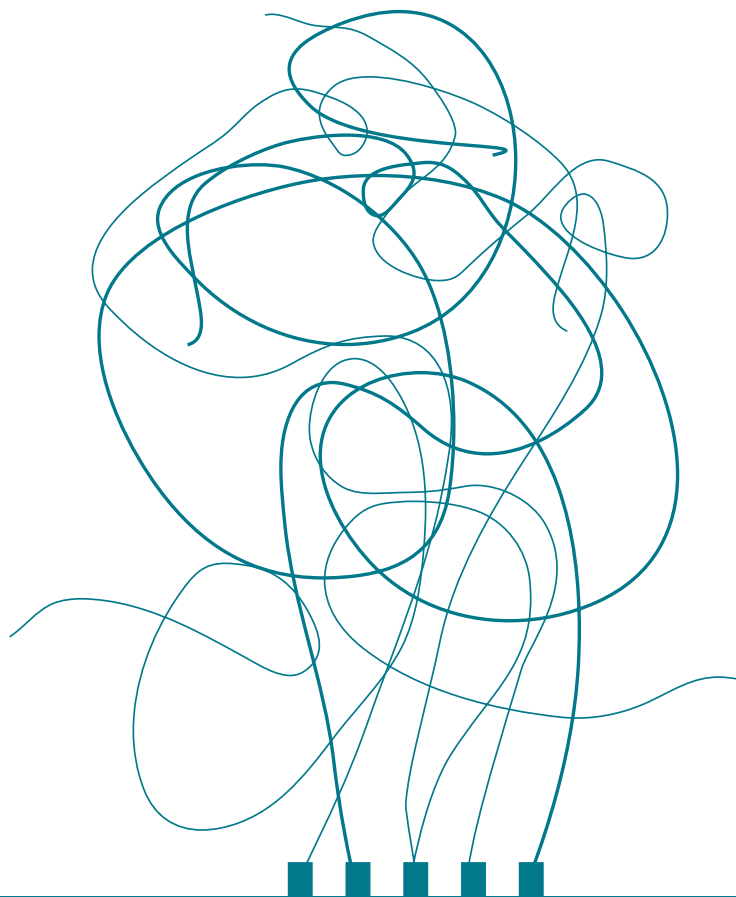


© Légi Spectacle 2009

En conclusion, d'après Rose Giorgio, l'étude panoramique de l'emploi dans le secteur du spectacle et l'évolution des statistiques démontrent que "les deux principaux protagonistes, employeurs et salariés, s'adaptent aux réformes, aux politiques sociales, économiques et culturelles, pour être toujours présents", ce qui pose la question de savoir si cette capacité à absorber les différentes politiques d'action est un atout ou un handicap.

Président de Légi Spectacle, élu du Syndicat des musiques actuelles, Stéphan Le Sagère rappelle que la "multiactivité des artistes n'est pas prise en compte dans l'étude". Il souligne aussi que les chiffres datent de 2007 et qu'avec la crise économique et les difficultés des intermittents à atteindre les 507 heures, ces données pourraient changer à très court terme.

Débats



Interventions du public

*en présence de Rose Giorgio,
François Baraize, Stéphan Le Sagère
et Didier Salzgeber*

Aurélia Greiveldinger,

Chargée de mission culture pour le Pays Pyrénées-Méditerranée

Il y a un aspect qui m'a gênée dans l'étude sur les financements de la culture. Vous avez traité uniquement des fonds publics nationaux. Or, les fonds qui proviennent de l'Europe irriguent également les territoires. Nous ne pouvons pas occulter cette notion-là, notamment en ce qui concerne les territoires ruraux, qui n'apparaissent pas dans cette grille mais qui sont réellement financés et de manière non négligeable. Je parle plus spécifiquement du programme LEADER + pour les Pays mais il y a également d'autres fonds qu'il faudrait étudier. Nous savons qu'une partie des fonds LEADER + finance la culture et le patrimoine. Il me semble donc que, si nous ajoutions l'ensemble de ces fonds notamment ceux attribués aux Groupes d'Action Locale, au niveau régional, sur la programmation 2000-2006 en distinguant la part qui finance la culture, nous arriverions à un chiffre pratiquement égal, voire supérieur à la part de l'État.

François Baraize,

Porte-parole de l'ObsTer

Le programme LEADER + constitue une dizaine de millions d'euros, ce qui est relativement loin de la part, soit de l'État, soit du Conseil Régional. Nous ne les agrégeons pas ici, tout simplement parce que leur temporalité est différente. Nous traitons donc à part ces chiffres, puisque nous y avons consacré beaucoup de fonds d'investissement. Il nous faut du temps pour faire le bilan, notamment à la fin de l'année 2007. Lorsque nous aurons tous les bilans, nous vous ferons effectivement un état des lieux de ce qui est arrivé sur le territoire et des initiatives concernées. Là encore, ces sommes ont été concentrées sur quelques grosses opérations et le reste a été disséminé sur une multitude d'initiatives. Nous avons réellement besoin d'un peu de temps pour que les bilans soient faits par les préfetures et pouvoir les récupérer. Quoi qu'il en soit, je peux déjà affirmer que l'enjeu européen sur la culture, dans la période passée est un enjeu de dix Millions d'euros. C'est beaucoup, mais à l'aune des 330 Millions d'euros qui sont alloués par les collectivités, ça reste un enjeu relativement mineur.

Didier Salzgeber,

Directeur d'ARTECA – Centre des ressources de la culture en Lorraine

Il faut quand même ne pas perdre de vue que la part allouée à la culture, aujourd'hui, est moins importante que lors de la programmation européenne 2000-2006. C'est une première indication et je pense qu'il faut être vigilant sur la place de la culture dans le programme 2014-2020. Par ailleurs, étant donné que la Commission Européenne se positionne en additionnalité et en complémentarité de ce que font les collectivités publiques nationales, les soutiens européens sont donc proportionnels aux interventions au plan national et régional. Il me semble qu'il serait intéressant de se poser la question de savoir à quel enjeu stratégique ces financements renvoient-ils. On a l'impression que le programme LEADER finance la culture : celui-ci finance de l'activité culturelle dans un cadre de référence qui n'a rien à voir avec celui de la Région, qui n'a rien à voir avec celui de l'État, qui n'a rien à voir parfois avec celui des Villes. Ce qui serait vraiment passionnant, ce serait d'examiner en quoi l'articulation de ces cadres de référence différents est susceptible de produire un effet levier sur le développement de la culture.

Eva Loyer, URF Languedoc-Roussillon – CGT Spectacle

Aujourd'hui s'ouvre la **commission création/diffusion** du COREPS. La commission emploi/formation a déjà mené un certain nombre de réflexions et mis en œuvre des travaux.

Les résultats de l'étude sur l'emploi en région confirment ceux des études nationales. L'enjeu, aujourd'hui, est d'articuler les dispositifs et de viser à ce que l'activité ne perde pas sur le dos des moyens d'existence des salariés. L'activité vit encore sous perfusion ASSEDIC et les restrictions sociales du gouvernement actuel et du précédent n'ont fait qu'entériner cette situation. L'allocation ASSEDIC doit rester un revenu de remplacement et il faut éviter qu'elle ne s'inscrive définitivement comme un revenu de complément, ce qui n'est l'objectif, ni des politiques, ni des volontés nationales.

Le travail qui est mené en région par les services de l'État, la Région, les partenaires sociaux et les Conseils Généraux, qui eux aussi commencent à venir dialoguer au sein du COREPS, marque une amélioration visible. Effectivement, il y a une tendance à professionnalisation, à structuration. Nous sommes aux prémices de cette évolution, mais la tendance est plutôt prometteuse.

Toutefois, la **commission "création/diffusion"** va devoir prendre à bras-le-corps les problèmes soulevés par ces matériaux-là, car il est inacceptable de faire perdurer une activité sur le dos des moyens d'existence des salariés, qui doivent pouvoir vivre de leur métier. Dans cette région, où nous avons à disposition des matériaux aussi pointus, aussi affinés, il y a une réelle volonté d'améliorer la situation. Il y aura juste beaucoup d'énergie à mobiliser.

Paul Macé, Directeur du CIMP, Céret

Dans la masse budgétaire consacrée au spectacle vivant, qui a bénéficié d'une grosse augmentation, est-il possible d'isoler ce qui a été alloué aux grandes institutions et ce qui a été apporté au reste du territoire ? L'observation de cette répartition nous permettrait d'observer si l'effet de concentration se poursuit.

François Baraize, Porte-parole de l'ObsTer

Il est prévu que cette répartition soit réalisée. Seulement, les comptes administratifs sont arrêtés en fin d'année. Si l'on compte un délai de 6 mois supplémentaires quant à leur mise à disposition, il nous faudra encore du temps avant d'obtenir la totalité des données. Parfois même, les collectivités oublient de nous communiquer les données qui sont essentielles à notre travail. Nous ne pouvons pas travailler seulement à partir de chiffres généralistes. Nous devons donc attendre d'avoir la totalité des informations. Toutefois, il y a quelques informations que je peux vous communiquer : dans le domaine du spectacle vivant, 19,6 Millions d'euros nouveaux sont apportés sur ces 8 ans. Parmi ces 19,6 Millions d'euros, 14 Millions vont aux musiques savantes, et abondent aux trois gros équipements de musique savante qui sont implantés sur ce territoire : un équipement lyrique, un équipement symphonique et un équipement festivalier, tous les trois à vocation régionale et basés à Montpellier. À partir de cela, vous pouvez avoir un ordre de grandeur parlant. Il manque maintenant de récolter les informations sur les différents équipements du territoire, afin de dégager des conclusions plus précises.

Par ailleurs, depuis environ quatre ans, nous observons qu'il y a de plus en plus de bénéficiaires des fonds culturels. Nous sommes passés de 4 500 à 6 000 bénéficiaires par année, mais la grande masse de ces financements est concentrée sur un peu moins de 20 % d'entre eux. Ce mouvement s'inscrit dans celui, plus général, de la concentration des activités et des subventions sur quelques équipements seulement. Ces structures grossissent donc, se pérennisent et les autres plus petites continuent à se partager de moins en moins de fonds publics.

Nous constatons, là, des évolutions très fortes dans les différentes disciplines. Par exemple, sur les quatre dernières années, nous observons une structuration importante du domaine des musiques actuelles, avec la multiplication des CDI qui, eux, disparaissent de plus en plus dans les autres domaines du spectacle vivant.

Eva Loyer, UFR Languedoc-Roussillon – CGT Spectacle

Si le phénomène des employeurs occasionnels nous rend difficile la tâche de récolte des matériaux, il existe quand même les travaux de la CPNE⁽¹⁾, qui ont été menés sur les parcours professionnels. Y a été développé le parcours "type" des artistes et des techniciens, répondant à la question suivante : est-ce qu'ils vivent dans leur région résidente ? La mobilité, le multi-employeur, la multi-activité, tout ceci a été observé d'assez près et a donné des conclusions qui ont permis, justement, aux partenaires sociaux de pouvoir engager des négociations pour des accords tels que celui qui vient d'être signé en région, par exemple. Je vous invite donc tous à aller consulter, sur le site de la CPNE, cette étude sur les parcours. Elle est très enrichissante et donne beaucoup de matériaux pour essayer d'engager des choses qui améliorent la situation des salariés du spectacle.

Nathalie Gal, Compagnie La Grande Ourse

Madame Giorgio, qu'entendez-vous exactement par "les limites du GUSO" ?

Rose Giorgio, Directrice de Légi Spectacle

Je pensais à certaines limites techniques et administratives. Le système du GUSO est complexe. Des questions très techniques sont posées aux employeurs. Elles ne sont pas toujours adaptées à certains employeurs qui n'y connaissent pas grand-chose.

Lors des journées d'information, que nous réalisons notamment en partenariat avec le Conseil Général du Gard, il est courant d'entendre des employeurs affirmer qu'ils n'utilisent plus le GUSO mais s'adressent directement à l'artiste, le sollicitant pour une facture. C'est la raison pour laquelle les artistes ont tant de casquettes : Administrateur, VRRP, comptable, etc.

Je pense donc que les limites du GUSO résident dans sa complexité croissante. À mon avis, les employeurs risquent de s'en détourner. Et nous le voyons régulièrement. Certains employeurs font appel à des structures comme Légi Spectacle pour les aider et se positionner entre l'artiste et le GUSO. Attention, nous ne nous substituons pas à l'employeur, mais nous faisons le travail à sa place.

Il existe d'autres limites qui ne sont pas spécifiques au GUSO et au monde du spectacle. Elles sont présentes depuis longtemps et dans plusieurs autres domaines : depuis quelques mois, les ASSÉDIC demandent aux artistes leurs relevés bancaires pour pouvoir être certains qu'ils ont bien touché leurs salaires nets. Nous sommes ici dans des méthodes de contrôle poussées qui émanent de ces dérives. Lorsque, textes de loi à l'appui, il leur a été rappelé que cela n'entraîne pas dans leur attribution, mais celle des Impôts, ils ont justifié leur demande par le fait que, faire intervenir le FISC bloquerait les dossiers pendant une période proche des 6 mois et serait de fait préjudiciable au traitement du dossier de l'intermittent.

Tom Torel, Compagnie du Clapas

Tout à l'heure, il a été question de la réalité de l'artiste. Il est vrai qu'il est obligé de faire un lourd travail d'administration, de vendeur.

J'ai entendu parler, dans d'autres régions que le Languedoc-Roussillon, de la possibilité d'une mutualisation des postes de chargés de diffusion, à savoir qu'une personne pourrait travailler pour plusieurs compagnies à la fois. Il est vrai que j'ai une structure tout à fait établie avec une administration qui fonctionne bien. Mais la diffusion reste toutefois une grande difficulté. Personnellement, j'y suis confronté en permanence, mais je suppose que je ne suis pas le seul. Cette idée de mutualiser des postes de chargés de diffusion retient donc mon attention. J'ai entendu dire, également, qu'en Languedoc-Roussillon, ce n'était pas possible. Pourtant, je suis d'avis que cela créerait certainement des postes. Je suis certain qu'il y a des gens, dont certains sont d'ailleurs au chômage, qui sont absolument capables de tenir ce genre de postes. Ça serait bénéfique pour les diffuseurs, mais également pour les structures et les artistes. Et je pense même que cela permettrait, par ailleurs, de doper la création.

Rose Giorgio, Directrice de Légi Spectacle

En ce qui concerne la question de la mutualisation, je voudrais préciser que le sujet a été abordé il y a deux ou trois ans, dans la Région, par l'État, le Conseil Régional et les partenaires sociaux. Des tests ont été faits, des discussions menées. Il en est ressorti que, pour créer un groupement d'employeurs solide, les structures mutualisées doivent, à la base, avoir une force économique et sociale indispensable.

⁽¹⁾ www.cpnsv.org, onglet "Étude des travaux", "sécurisation des parcours professionnels"

François Baraize, Porte-parole de l'ObsTer

À ma connaissance, il n'existe pas de région dans laquelle il y a des dispositifs pérennes de financement d'un emploi mutualisé. La Haute-Normandie a lancé une expérimentation dont l'issue a permis de tirer un certain nombre d'enseignements. En région Rhône-Alpes, en région Ile-de-France, en région Alsace, il y a eu mise à disposition d'argent public pour la construction d'une coopérative, permettant d'apporter le capital à la place des salariés.

Enfin, en Languedoc-Roussillon, la DRTEFP a confié une mission au Centre de ressources des groupements d'employeurs, mais, à ma connaissance, il n'y a pas eu de mission pérenne.

Nous nous retrouvons très clairement confrontés à une incapacité du monde culturel à être pris en charge par d'autres logiques d'intervention publique. Nous ne sommes pas aidés, nous, entreprises culturelles, comme serait aidée une entreprise agricole ou un petit commerce. Tant que nous n'aurons pas dépassé cette frontière-là, nous aurons une grande difficulté à mettre en œuvre des efforts sur la professionnalisation des structures artistiques et à mutualiser des postes d'ingénierie artistique. Dans cette région, comme dans d'autres, nous avons un réel problème.

En effet, aujourd'hui, nous avons une vraie difficulté à développer ces métiers qui nous permettraient de faire autre chose. J'entends bien ce que disent les artistes qui veulent ne faire que de l'art. Ce n'est pas mon métier, non plus, d'avoir une entreprise. Mais il existe un moment où cette réalité nous rattrape. Et cette réalité-là, le milieu artistique l'a acquise, mais il a du mal à persuader l'ensemble de la puissance publique qu'il est un secteur économique à part entière et qu'il faudrait l'aider comme tel et non pas simplement sur l'aspect de la création.

Anne-Sophie Roffe, ReSet'e

J'ai moi-même monté un regroupement d'employeurs, sous forme d'association⁽²⁾. Sa création date seulement de l'année dernière, mais d'ores et déjà, je peux signaler qu'un poste de chargé de diffusion a été mutualisé entre quatre structures culturelles. Les quatre compagnies se partagent un seul et même poste pour la diffusion de leurs spectacles. Nous en avons également créé un d'administration. Évidemment, nous ne pouvons pas encore dire de quelle manière ces postes vont évoluer dans le temps. En effet, il n'existe pas de ligne directe en ce qui concerne les crédits du Conseil Régional, de l'État ou des Départements. Je voulais juste faire remarquer qu'il existe bel et bien des emplois mutualisés en Languedoc-Roussillon et que nous en faisons partie.

Didier Salzgeber, Directeur d'ARTECA – Centre des ressources de la culture en Lorraine

Il est vrai qu'à partir du moment où l'on rentre dans des stratégies d'économie et d'emploi, tous les dispositifs liés sont ouverts, y compris le Fond Social Européen. Pour ceux que cela intéresse, il y a un groupement économique d'employeurs qui a été monté par Le Carreau – Scène Nationale de Forbach et de l'Est Mosellan sur les métiers techniques. Le but de ce groupement d'employeurs était de comprendre comment un territoire marqué très fortement par le chômage pouvait devenir une ressource d'activité, de formation et d'apprentissage.

La question de la frontière entre le travail artistique et celui de chef d'entreprise se pose toujours réellement. On rencontre aujourd'hui des compagnies qui cumulent plusieurs métiers : avec une dimension artistique, une dimension commerciale, une dimension comptable et de direction de projets... Il est impossible, aujourd'hui, d'avoir son entreprise "dans son sac" et d'être en mesure de répondre au niveau d'exigences de la puissance publique qui, aujourd'hui, est en train de se doter de cadres de référence de plus en plus complexes. Ces cadres de référence ne sont plus spécifiques à votre travail mais concernent une approche beaucoup plus globale de développement des territoires et de développement des services à la population. Cela signifie que nous sommes peut-être en train de passer d'une "aide à votre métier" à une aide portant sur des orientations beaucoup plus larges : orientations où les acteurs culturels ont leur place, mais où l'angle d'entrée ne sera peut-être plus exclusivement le travail esthétique et artistique, mais plutôt d'autres cadres de référence. C'est complexe comme mutation.

⁽²⁾ Il ne s'agit pas d'un groupement d'employeurs sur la forme mais dans la philosophie.

Fabrice Manuel,

Directeur de la Culture et du Patrimoine – Région Languedoc-Roussillon

Il y a effectivement une réelle volonté politique d'avancer sur ces questions-là. Je crois d'ailleurs qu'un certain nombre de personnes qui travaillent avec nous ont réalisé cela. Maintenant, se pose la question de la relation de notre secteur culturel au monde économique. Nous sommes en pleine réflexion à ce sujet. Il est vrai que, lorsqu'on s'adresse à la direction de l'économie, nous devons modifier à la fois nos discours et notre façon de présenter nos projets. C'est très délicat. Nous sommes loin des préoccupations qui sont les leurs. Pourtant, cette région est à la pointe en termes d'économie sociale et solidaire. Ce qui veut dire qu'il existe un espace dans lequel notre secteur peut s'insérer au travers d'un certain nombre de réflexions, d'analyses des activités ou du poids économique que l'on peut représenter. Ceci veut dire que, dès lors que nous aurons un projet économique à défendre, il faudra être fort sur trois points : le business plan, la structuration et les perspectives pour, dans les trois ans qui arrivent, tenir le projet annoncé. Ce sont ces questions-là qui vont se poser et si nous ne sommes pas en état de les aborder, nous ne réussirons pas à instaurer le dialogue.

Je montre du doigt cet aspect car, depuis 2004, un des gros travaux que nous avons menés avec les partenaires sociaux employeurs ou salariés, a été de replacer le champ culturel dans un monde économique. Et cela représente une grande difficulté. Lorsque je suis allé défendre, en 2005, le PRDF culture, en tant qu'unique représentant d'une branche professionnelle devant l'hémicycle du Conseil régional, avec tous les représentants des salariés et des employeurs des autres secteurs, il était facile de se rendre compte que le poids de la culture et mes convictions personnelles pesaient peu face à la majorité des présents. Heureusement qu'il y a, aujourd'hui, une unité d'objectifs entre employeurs, salariés, État, Régions et un certain nombre d'autres collectivités territoriales. Ceci implique une nécessaire évolution dans les pratiques et les réflexions que l'on peut avoir sur le sujet. Ce n'est pas un constat d'échec que je dresse, mais plutôt un appel à cette envie et cette volonté, que nous avons tous, de mener des projets à bien. Cette nécessité de remanier les objectifs a été d'ailleurs incorporée aux orientations du PRDFP par les élus régionaux : Josianne Collerais et Patrick Malavieille à la culture et Madame Arditi à la formation professionnelle.

En revanche, je pense que si d'autres régions avaient réussi à avancer de manière réellement pertinente sur cette question de mutualisation, nous le saurions. Ce constat ne nous empêche pas, dans un même temps, de tenter d'avancer sans aucune aide publique. Voir déjà trois ou quatre structures travailler ensemble nous rassure quant à leur capacité d'évoluer et de se structurer par leurs propres moyens. À côté de cela, il y a des aides à la création artistique et des aides au fonctionnement qui peuvent exister pour soutenir les compagnies.

Didier Salzgeber,

Directeur d'ARTECA – Centre des ressources de la culture en Lorraine

Cela ne veut pas dire qu'il faille renier quoi que ce soit du point de vue artistique. Ça montre bien la nécessité d'élargir le regard tout simplement car les cadres de référence changent.

Laurent Brun,

Comédien/Metteur en scène – Compagnie Les Faux suivants

Il n'y a aucune antinomie à être un artiste et en même temps un chef d'entreprise du spectacle. Il faut s'ouvrir, je crois, à l'économie et accepter que l'on ait envie également de faire de l'argent pour gagner sa vie. Personnellement, j'ai une difficulté : je cours après des subventions comme tout artiste de la région ou de France. Le problème, c'est que les subventions ne sont pas une garantie financière personnelle... En effet, ma banque n'accepterait pas de me proposer un prêt puisque je ne suis appuyé par aucune structure.

Didier Salzgeber,

Directeur d'ARTECA – Centre des ressources de la culture en Lorraine

Tout ceci renvoie à la question des modèles économiques dont Stéphan Le Sagère parlait aujourd'hui. Un grand nombre d'initiatives, on le voit bien, sont en décalage par rapport au modèle classique que l'on peut connaître. Il est vrai que, lorsqu'on parle de précarisation, il faut se poser la question de savoir de quoi on parle, au regard des chiffres que l'on observe : c'est une précarisation de l'emploi par rapport au modèle "classique" d'analyse de l'emploi. Je pense qu'aujourd'hui, de nouveaux modèles économiques se dessinent. C'est ici que les comparaisons entre régions seraient intéressantes à faire.

Certaines régions ont mis en place des systèmes de micro-crédits remboursables et des fonds de garantie. Toutefois, des réponses structurantes ne pourront être proposées que si vous vous posez la question de votre économie et si vous définissez et calibrez vos besoins en temps voulu. En effet, il arrive que 200 €, placés sur un besoin particulier, apportent plus que 4 000 € de subventions. Des expériences ont été mises en place en France : l'économie solidaire arrive à monter des consortiums de banques pour se porter solidaires sur des micro-projets de création d'entreprises ou de développement de projets. Mais cela suppose une vision stratégique des économies, des nouveaux modèles de développement.

Philippe Mangin,

Coordinateur du COREPS Poitou-Charentes

Les partenaires sociaux ont remarqué une chose qui peut apparaître comme une évidence : des difficultés pour accéder au métier d'artiste et structurer son activité. Très souvent, on se retrouve face à une équation un peu basique qui est la suivante : un artiste, une compagnie, une aide. Les partenaires sociaux ont pensé qu'il y avait des choses à réfléchir pour travailler sur cette notion de mutualisation et ils se sont demandés comment les artistes pouvaient accéder au métier, sans obligatoirement créer une compagnie ad-hoc : peut-être tout simplement en travaillant avec d'autres artistes. C'est ce "avec" qu'il va falloir inventer.

Didier Salzgeber,

Directeur d'ARTECA – Centre des ressources de la culture en Lorraine

C'est très juste, ce que vous posez là, mais ça renvoie au modèle de la chaîne du spectacle vivant. Effectivement, je pense que le modèle "artiste, compagnie, aide" que vous décrivez va être remis en cause. À un moment, il faut bien que le milieu soit capable d'inventer autre chose. Les autres secteurs l'ont fait. Cela fait longtemps que le milieu du graphisme s'appuie sur des sociétés de portage salarial, ce sont les professionnels qui ne veulent pas créer d'entreprises. Dans cette mouvance-là, il y a certainement des choses à inventer.

Jean-Marc Urrea,

Délégué du SYNDEAC Languedoc-Roussillon – Directeur délégué du Centre Chorégraphique National de Montpellier Languedoc-Roussillon

Concernant le rapport à l'économie, aujourd'hui nous sommes vraiment dans un double enjeu. D'un côté, il nous faut trouver de nouveaux financements, nous allons donc défendre un certain nombre de projets à partir de dispositifs peu ou mal utilisés : mécénat, fonds européens, services de développement économiques des collectivités... D'un autre côté, il nous faut inventer de nouvelles modalités, de nouvelles façons de faire pour développer la création, la production et la circulation des œuvres.

En tant que délégué du SYNDEAC en région, je suis un des partenaires actifs du COREPS en Languedoc-Roussillon. Parallèlement à nos travaux qui ont abouti à la signature de l'accord-cadre emploi formation en janvier, nous avons mis en place, avec la DRTEFP, un groupe de travail qui est assez innovant. La DRTEFP, dans le cadre de sa politique de réflexion sur les mutations, a financé trois structures paritaires : l'ARACT, le CIBC, le CRGE. Ce sont des structures qui sont généralistes, qui travaillent sur tous types de champs professionnels. Nous avons engagé un travail "de recherche-action" qui consiste à repérer des problématiques sur le territoire, diagnostiquer et proposer des solutions potentiellement modélisables. Ce projet est mis en place avec les partenaires sociaux, les structures d'appui que sont Languedoc-Roussillon Cinéma et Réseau en scène ainsi que les structures d'observation comme l'ObsTer.

Le 11 juin, nous organisons une matinée d'information au Théâtre des Treize Vents avec comme sujet "agir sur l'emploi et les compétences pour pérenniser les structures et développer les projets". Ce point d'étape de nos travaux abordera des notions de construction de plan d'action emploi compétences et de mutualisation. Ces sujets peuvent nous sembler très éloignés de nos préoccupations, mais il est essentiel de les prendre en compte et de les mettre en œuvre dans nos structures. Par ailleurs, la DRTEFP nous accorde une année supplémentaire de financements, qui nous permettra de poursuivre ces travaux et d'aboutir à l'édition d'un guide.

Sabine Puech, Conteuse

Je ne viens pas du secteur culturel, initialement, et lors de mon arrivée, j'ai été édiflée. Syndicaliste, je pensais qu'en France l'on ne pouvait pas payer quelqu'un en deçà du SMIC. Si l'on suit cette directive, finalement, c'est assez simple.

En ce qui concerne la professionnalisation, le constat est difficile puisque la plupart des gens qui emploient ont des objectifs plutôt flous et il nous est nécessaire de les aider à définir leur demande. La difficulté principale réside dans le fait que, par rapport à l'emploi, ils ont une méconnaissance de la professionnalisation et de ces exigences, qu'elles soient financières ou de production. Aussi, les tarifs proposés ne sont pas toujours en rapport avec nos réalités. Finalement, le problème des artistes réside surtout dans le fait qu'ils se retrouvent à lutter face à des gens peu informés. Ceux-ci ne sont pas nécessairement des bars ou des campings.

Je ne pense pas que l'artiste soit flou, mais plutôt que le système manque d'information. Et quand je lis, dans votre intitulé, "Information, observation culturelle", je ne peux m'empêcher de penser à l'importance d'avoir une réelle politique dynamique d'information. Il serait souhaitable de diffuser et pratiquer une véritable politique d'information concernant les métiers du spectacle.

Je vois, autour de moi, beaucoup d'artistes qui se voient forcés, parce qu'ils ont faim, de brader leur travail. Comment voulez-vous qu'ils en retirent ne serait-ce que de quoi faire vivre leur compagnie ? Finalement, on inflige aux artistes une pression difficilement soutenable. En ce qui me concerne, j'ai la chance d'avoir une qualification initiale d'éducatrice, ce qui me permet de cumuler les deux activités et de pallier le fait que, lorsque j'ai payé ma technique et mes musiciens, il reste peu de choses. À cela s'ajoute le fait que j'évolue dans un espace qui est celui du conte que l'on attribue bien souvent à des pratiques populaires, ne nécessitant pas de professionnalisme. Je pense donc que ce travail mis en place par la Région a pour missions et devoirs de diffuser et veiller à l'application de cohérences culturelles.



Muriel Piqué, Déléguée régionale du SYNAVI - Languedoc-Roussillon

Je voulais justement parler de la réalité de ces compagnies et structures qui constituent le syndicat national des arts vivants. Nous sommes des artistes, certes, mais nous sommes aussi des employeurs responsables. Et c'est ce que défend le SYNAVI. Constituer une compagnie, c'est accepter de construire une structure et il faut évidemment en assumer son développement.

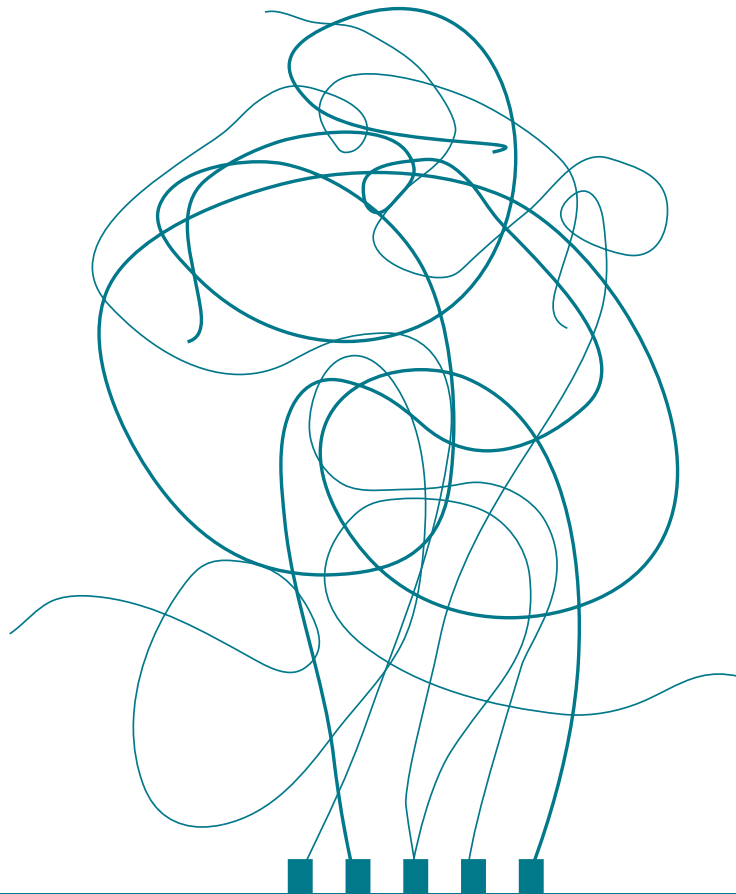
À l'intérieur du SYNAVI, et peut-être ailleurs, c'est à espérer, se met en œuvre une profonde réflexion sur la mutation des structures et compagnies indépendantes, tant sur l'affermissement potentiel de leur présence dans les territoires, que sur le développement de leur capacité de création.

Le SYNAVI est force de proposition sur tous les enjeux qui ont été nommés ici : l'accord-cadre Emploi Formation, les COREPS et cellules de veille, le développement structurel régional, etc. Sa présence et son engagement ne seront pas à démontrer au sein de ce nouveau chantier : la prochaine rencontre COREPS sur la création et la diffusion.

C'est pourquoi il est important de redire et d'insister sur le fait que les artistes sont la source de la création contemporaine ; c'est le développement de celle-ci qui permettra une culture constamment renouvelée et enrichie. C'est ce qui nous réunit ici, professionnels et institutionnels de la culture. Nous avons besoin du témoignage des artistes pour développer réflexions, regards et points de vue. L'évolution des pratiques artistiques ne s'arrêtera jamais. Ce sont des pratiques plurielles, diverses, parfois complémentaires ou bien qui s'opposent : c'est ça la pluralité. C'est en l'acceptant, comme telle, réelle et constructive, que nous pourrons trouver des réponses adéquates aux questions structurelles et éthiques qui nous préoccupent.



Conclusion



Didier Salzgeber, Directeur d'ARTECA – Centre de ressources de la culture en Lorraine

Je ne vais pas conclure ni faire une synthèse : juste poser quelques pistes de réflexions.

— Reconnaître qu'une régulation est en cours

J'ai l'habitude de débattre dans d'autres contextes où les directeurs de grands équipements s'offusquent de la possibilité **de réguler le fonctionnement du spectacle vivant**. Il serait peut-être temps d'accepter le fait que cette régulation est en route. Lorsque l'on regarde les chiffres que nous a donnés Rose Giorgio, lorsqu'on entend les témoignages apportés, on ne peut que déduire que l'on est dans un secteur qui se régule seul. Effectivement, je pense qu'aujourd'hui ce sont les professionnels ayant une faible activité – et donc de faibles rémunérations – qui sont les plus fragilisés.

Nous sommes en 2009, dans une période de fractures. Il y a donc des urgences sociales et économiques sur lesquelles la puissance publique et le secteur dans son ensemble vont devoir s'interroger.

— La place des initiatives collectives dans les “chaînes” de développement

Parallèlement, lorsqu'on se penche sur le domaine du livre et du cinéma, on ne peut occulter la modification économique engendrée par l'apparition du numérique. L'ensemble des chaînes économiques du livre, du cinéma et du spectacle vivant devront être questionnées de nouveau.

Il faut se demander à quel type de stratégie la puissance publique et les professionnels souhaitent répondre à travers ces évolutions-là. En effet, nous parlons de groupements d'employeurs, mais nous ne nous penchons pas réellement sur la question posée, qui est celle-ci : **En quoi la réponse collective du milieu professionnel pourrait-elle apporter des réponses auxquelles vous seuls, vous ne pouvez pas effectivement apporter des éléments de réponse ?**

Cette dimension collective est en œuvre à plusieurs endroits. En Lorraine, par exemple, nous avons monté un consortium entre un Centre Dramatique National, une Scène Nationale, trois théâtres de ville, un théâtre d'université, et un centre de ressources comme le nôtre. Nous nous rencontrons une fois par mois, et échangeons aussi avec des compagnies.

Je reste persuadé qu'un certain nombre de questions qui sont posées dans le spectacle ne sont pas seulement de la responsabilité de la puissance publique, mais relèvent aussi de la relation entre les directeurs de lieux et les responsables de compagnies. Nous nous sommes rendu compte qu'il y a une grande méconnaissance des parcours des structures et des compagnies. C'est donc ici qu'il y a des choses à développer : il existe là un **réel télescope des calendriers**, qu'il nous faut apprendre à gérer ensemble.

— Économies et territoires

En ce qui concerne **l'évolution des modèles économiques** et des entreprises, il me semble nécessaire d'introduire tous les modèles économiques, y compris le tiers secteur. Il serait temps de valoriser les initiatives qui existent, aujourd'hui, non pas simplement dans le modèle économique classique, mais bien dans une économie réelle, qui est peut-être plus solidaire que les modèles que nous avons connus jusqu'à présent.

Il faudrait également mettre en avant le fait que chaque territoire est ouvert sur l'ensemble des autres territoires. Ce qui pose réellement un problème : plus une compagnie travaille à l'extérieur de sa région, moins elle est considérée comme une compagnie implantée en région : on ne la reconnaît plus comme issue de son territoire d'origine. Il devient intéressant (et urgent), de mettre en place une définition partagée par les professionnels et la puissance publique sur “les compagnies implantées en région” ; définition qui pourrait d'emblée inclure la mobilité, la capacité de rencontrer d'autres acteurs, d'autres territoires en France ou en Europe. Je pense réellement que la puissance publique doit aider des compagnies à développer des stratégies sur l'espace européen.

— La place des métiers créatifs : hybridation des activités et des métiers

Par ailleurs, nous parlons souvent de pluriactivité. Je pense plutôt que nous sommes dans une logique d'hybridation des métiers qui, à un moment, peut conduire à s'éloigner du travail artistique. Il faut savoir prendre en compte cette dimension-là et se demander comment, aujourd'hui, il est possible de répondre seul à la multiplicité des contraintes posées, à la fois par le cadre réglementaire du droit du travail et par la puissance publique. Le système devient actuellement d'une telle complexité que les acteurs risquent plus de s'épuiser à gérer l'aspect administratif qu'à alimenter leur propre propos artistique. Il y a réellement des choses à travailler sur ce point-là.

Aujourd'hui, quand je lis les Contrats de Projet État Région (CPER), je remarque que l'on parle beaucoup de l'investissement dans le capital humain, de micro-entreprises, de dynamiques de territoire. Pourrait-on, dans le cadre des prochains contrats (2014-2020), considérer que les métiers créatifs sont peut-être porteurs de nouveaux modèles industriels en mouvement et que le territoire devient une ressource et une richesse dont les acteurs culturels alimentent effectivement le dynamisme ? Je pense qu'il serait urgent, ici aussi, de sortir d'une logique strictement sectorielle. Actuellement, ne sommes-nous pas dans une période de marginalisation effective de la question culturelle dans les politiques publiques ? Ne sommes-nous pas à la fin de ce face-à-face entre les acteurs qui continuent à parler de démocratisation culturelle et une puissance publique qui est en train de chercher les moyens d'être dans des logiques de développement beaucoup plus transversales ?

Nous avons le choix de rester dans ce face-à-face sous prétexte d'un manque de fonds. Je pense qu'il faut trouver d'autres espaces de co-construction de choses, sur des enjeux susceptibles d'impliquer l'ensemble des acteurs concernés, y compris la population.

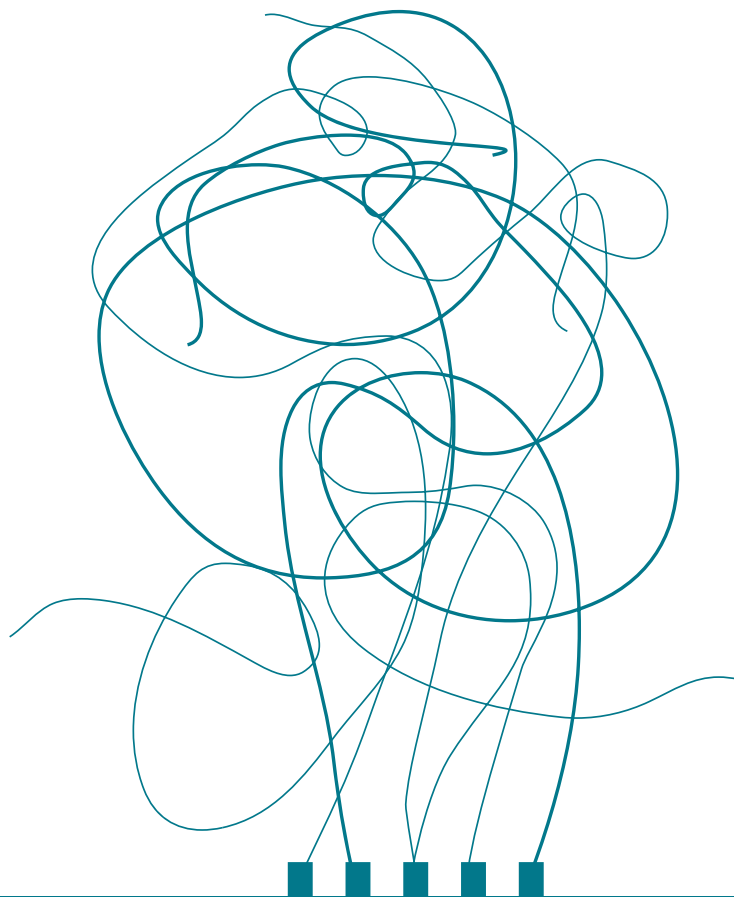
— Des fortes tensions entre compétitivité et solidarités

J'aimerais parler, enfin, du développement durable, du développement intégré, des solidarités territoriales... Au niveau de l'intervention publique, nous observons une réelle compétition entre les collectivités, à chaque niveau de territoire. Il y a donc une certaine antinomie entre ces logiques de recherche de solidarités et la question de la concurrence et de la notoriété des territoires, visible surtout dans les pôles urbains. Beaucoup d'élus cherchent à faire rayonner leur territoire au-delà des frontières communales, régionales, nationales.

— Mobiliser la connaissance

Pour finir, je me demande si, par rapport à des équipes comme Légi Spectacle et l'ObsTer, qui, depuis des années, essayent d'alimenter les réflexions, la puissance publique serait en mesure de comprendre que l'investissement fait dans la connaissance doit absolument alimenter des stratégies d'action au bénéfice de tous et de chacun. C'est l'idée de développer un pôle régional *Recherche & Développement* dédié à toutes les dimensions du secteur de la culture. Nous observons une concentration des activités économiques et des emplois ; en même temps, nous observons des processus d'exclusion et des processus d'intégration et d'accès au marché du travail qui vont être de plus en plus difficiles pour les actifs. Dans ces conditions, l'espace régional a-t-il envie d'investir dans un processus permanent de connaissances ? Je vous proposerais bien une sorte de "règle" : pour 1 € investi dans du quantitatif, il y aurait 1 € investi dans du qualitatif ; pour 1 € destiné à la production de la connaissance, 1€ serait consacré à la mobilisation des connaissances et à la mise en débat. **Il nous faut savoir mieux comprendre les parcours d'entreprises, les parcours artistiques, les parcours de territoires. C'est à cette condition, à mon avis, que nous arriverons à explorer et à construire de nouvelles articulations.**

Liste des intervenants



Didier Salzgeber

Didier Salzgeber est directeur de l'Établissement Public de Coopération Culturelle ARTECA Centre de ressources de la culture en Lorraine depuis 2004. Avant cette date, il dirigeait l'association ARTECA, créée en 1992, transférée en 2003 vers l'EPCC initié par le Ministère de la Culture et de la Communication et le Conseil Régional de Lorraine autour des missions d'observation culturelle, d'accompagnement et d'ingénierie, de capitalisation au plan interrégional et européen. ARTECA est un "espace ressources" et de réflexions essentiellement tourné sur des problématiques transversales de la culture : économies, emploi, formation, développement des territoires, coopérations européennes...

Cet organisme généraliste s'appuie sur l'expertise des professionnels de chacun des secteurs pour mener à bien ces projets. ARTECA participe à plusieurs réseaux comme celui des Pôles Régionaux Culture Europe animé par le Relais Culture Europe (Paris) ou celui du Comité National de Liaison des EPCC.

En qualité de directeur d'ARTECA, Didier Salzgeber s'est notamment spécialisé sur l'animation de projets d'accompagnement des stratégies de développement portées par les acteurs institutionnels et professionnels, ainsi que sur les modalités de coopérations et de contractualisation. Avant 1992, Didier Salzgeber a exercé le métier de comédien durant 10 ans, après des études en sociologie ; et a assuré, pendant deux ans, la Direction des Formations au Centre National des Arts du Cirque à Châlons-en-Champagne.

Bibliographie

- Articles sur le site d'ARTECA <http://www.arteca.fr> et sur le site des Conférences régionales des arts et de la culture en Lorraine <http://www.culture-lorraine.fr>
- Ouvrage : "POUR UN IMAGINAIRE CITOYEN", Chosson J.-F. ; Salzgeber D. – Revue POUR n° 163 Groupe de recherche pour l'éducation et la prospective (GREP), Paris, France, ISSN 0245-9442 1999

Rose Giorgio

Rose Giorgio est directrice de Légi Spectacle.

François Baraize

François Baraize est co-directeur et porte-parole de l'ObsTer. Formé à la recherche fondamentale en sciences politiques, il est spécialisé dans l'analyse des institutions et des territoires. La culture est son champ privilégié d'observation depuis 2001. Son métier est la production de connaissances scientifiques et leur transmission au plus grand nombre.

Stéphan Le Sagère

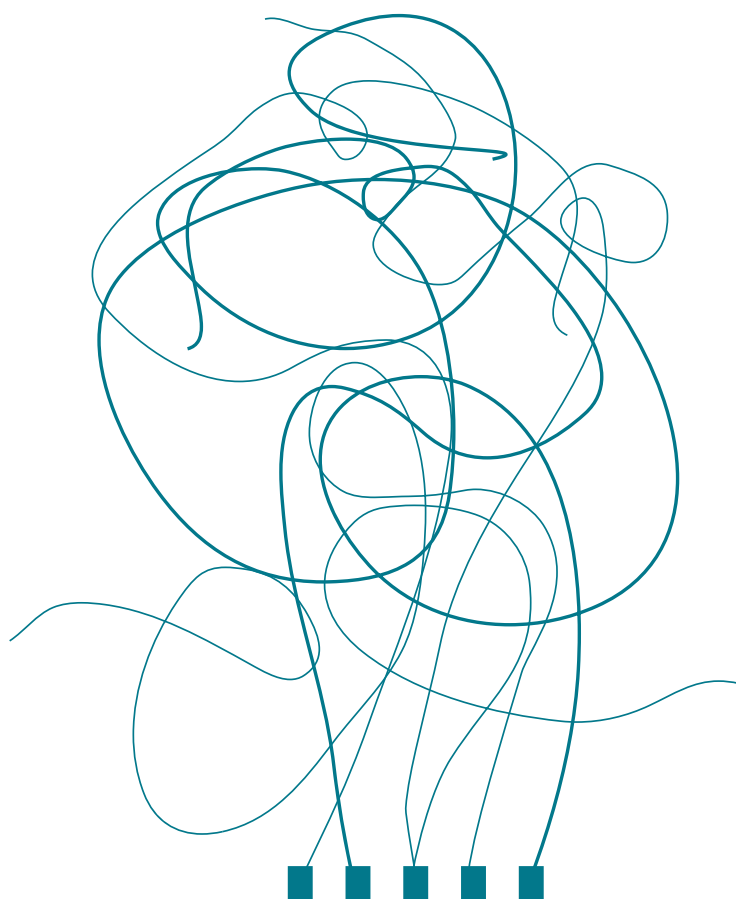
Stéphan Le Sagère est président de Légi Spectacle, directeur de la FNEIJMA (Fédération Nationale des Ecoles d'Influence Jazz et Musiques Actuelles), membre du secrétariat du SMA (Syndicat des Musiques Actuelles), président de la commission structuration économique et professionnelle du CSMA (Conseil Supérieur des Musiques Actuelles).

Il est par ailleurs, formateur en environnement socio professionnel du spectacle depuis 1984, membre de la CPC (Commission Professionnelle Consultative du Ministère de la Culture), membre de la Commission d'habilitation des pôles d'enseignement supérieur artistique (danse, musique, théâtre et cirque) et membre du comité de pilotage de l'ADÉC spectacle vivant (Accord-cadre emploi formation spectacle vivant).

Bibliographie

- Profession artiste – guide du musicien et de l'interprète, IRMA (Informations et Ressource pour les Musiques Actuelles), Les métiers de la musique, 26/11/2007

Liste des participants



nom	prénom	structure
Adria	Linda	Ligue de l'enseignement UR Languedoc-Roussillon
Albalat	Gilles	ARDEC
Alphonse	Emeline	ReSet'e
Arbrun	Virginie	
Arsicaud	Fabienne	Fédération Arts vivants et Départements
Aujoulat	Andrée	Communauté de communes Vivre en Cévennes
Baetz	Anne	Mécavivante
Baraize	François	ObsTer
Battle	Bernadette	Conseil Général des Pyrénées-Orientales
Belliard	Anne	CIA
Berger	Franck	CROUS de Montpellier
Berton	Jean-Francois	FEMAG
Bessié	Sarah	
Bigotte	Franck	Vent du Sud
Blanc	Nicolas	Conseil Général de la Lozère
Bories	Claire	Cie Les Perles de Verre, Cie Les Fourmis Rousses
Bouslimani	Azzedine	OREF Languedoc-Roussillon
Boutin	Aurélié	New Track
Bravin	Mélanie	Par-dessus les toits production
Brouet	Marina	Théâtre de la Remise
Bruas	Valérie	DRAC Languedoc-Roussillon
Bruguière	Odile	Festival de Cinéma d'Alès
Brun	Laurent	Cie des Faux Suivants
Brun	Nathalie	Les Promenades
Brunerie	Jacques	Les Archives du Spectacle
Buigues	Stéphane	Communauté de communes du Canal du Midi en Minervois
Cabrié	Sébastien	Jazz à Junas
Calmels	Laurence	Théâtre Albarède
Carcenac	Nathalie	Cie Adesso e Sempre
Caritey	Jean-Michel	AREMA LR
Carmichael	Jocelyne	Theatr'elles
Cavaroc	Vincent	CCN de Montpellier Languedoc-Roussillon / Illusion & Macadam
Cazien	Isabelle	Exit Compagnie
Charbonneau	Pierre-Henri	Conseil Général de l'Hérault
Chauchard	Isabelle	Pôle Emploi culture spectacle
Chessa	Monique	Conseil Général du Gard
Clementin	Elisabeth	Archives du Monde
Collerais	Josianne	Région Languedoc-Roussillon
Colrat	Christophe	Théâtre Jean Vilar
Combes	Marjolaine	L'Atelline - CIA
Conan	Sylvie	Atelier Théâtre/Elles
Cossé	Leïla	Cie Comme ça

nom	prénom	structure
Couraud	Elodie	Cie 1057 roses
Courouble	Sandrine	Languedoc-Roussillon Cinéma
Coursindel	Magali	Cie BAO
Cousin-Massou	Gwénaëlle	Conseil Economique et Social
Dangerfield	Isabelle	Cie Bagages d'Acteur
Dardé	Mathieu	Communauté de communes Lodévois et Larzac
De Banes Gardonne	François	Centre National des Écritures du spectacle - Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon
De Toledo	Cathy	Adadiff Vivant mag
Debono	Ornella	Direkt Tribal Family
Dehais	Hélène	La Méridionale des Spectacles
Deriu	Hélène	Kawenga
Deschamps	Didier	DRAC Languedoc-Roussillon
Dewast	Marie-France	ADL Production
Dubard	Laurence	Cie Doré
Duclos	Véronique	Productions point doc
Dupré	Sylvine	Cie Tire pas la nappe
Duval	François	DRAC Languedoc-Roussillon
Fabre	Robert	Ville de Frontignan
Fall	Jean-Claude	Théâtre des Treize Vents, CDN du Languedoc-Roussillon, Montpellier
Fleriag	Elsy	DRAC Languedoc-Roussillon
Fournat	Laetitia	AREMA LR
Gainet	Stéphanie	Communauté de communes Vivre en Cévennes
Gal	Nathalie	Cie La Grande Ourse
Gasparoux	Danielle	Mairie de Balaruc-les-Bains
Gasq	Irène	Association Lou Erinyes
Georget	Lola	Cinémusiques
Gerbier	Martin	Centre des Arts du Cirque, Balthazar
Giorgio	Rose	Légi Spectacle
Gomez	Laurent	AFDAS
Gregogna	Patrick	Mairie de Balaruc-les-Bains
Greiveldinger	Aurélia	Pays Pyrénées Méditerranée
Gruckert	Patrice	Théâtre Albarède
Gueguen	Lucile	Languedoc-Roussillon Cinéma
Guillerm	Martine	Conseil général du Gard
Guillermo	Bernard	Association Rigol'n'Co
Guillou	Dany	Conseil Général de l'Hérault
Hammel	Etienne	Réseau en scène Languedoc-Roussillon
Hebting	Laetitia	Cie Machine Théâtre
Hubidos	Hervé	EPCC Pont du Gard
Hudowicz	Florence	Musée Fabre
Huguet	Charlotte	Légi Spectacle
Inguibert	Joël	ObsTer

nom	prénom	structure
Joëssel	Benoit	Théâtre des Treize Vents, CDN du Languedoc-Roussillon, Montpellier
Jourdan	Blandine	DRAC Languedoc-Roussillon
Julien	Cyril	ARDEC
Kaimakis	Constant	Conseil Général de l'Hérault
Klein	Cyril	Illusion & Macadam
Koob	Leyla	Festival Fiest'A Sète
Lafon	Philippe	Le Théâtre, Scène Nationale de Narbonne
Lambert	Mathieu	Le Garage Electrique
Langrand	Isabelle	Pôle Emploi Languedoc-Roussillon
Laporte	Isabelle	Mairie de Balaruc les Bains
Larbiou	Yves	Réseau en scène Languedoc-Roussillon
Le Floch	Philippe	King Kong événementiel
Le Métayer	Sandrine	Cie Doré
Leon-Philip	Magali	Pays Cœur d'Hérault
Le Sagère	Stéphan	Légi Spectacle
Lieber	Gérard	Université Paul-Valéry Montpellier III
Lloubié	Claudine	
Lorfeuvre	Mireille	Montpellier Danse
Loyer	Eva	URF LR CGT Spectacle
Luttiau	Francis	DRAC Languedoc-Roussillon
Macé	Paul	CIMP
Maffre	Philippe	ObsTer
Mangin	Philippe	COREPS Poitou-Charentes
Manuel	Fabrice	Région Languedoc-Roussillon
Martin	Muriel	Cie Bruitquicourt
Martinetti	Emmanuel	Conseil général du Gard
Marty	Julie	Graph
Mercier	Eléonore	
Michel	Marie	Eurek'Art
Miglietta	Luc	Cie Bruitquicourt
Miralles	Chantal	Les Petits papiers
Moreno	Sophie	Le Garage Electrique
Morin	Magali	Communauté de communes Terre de Camargue
Mounié	Martine	Conseil général de l'Aude
Nam	Young Ho	Cie Corée'graphie
Négrier	Emmanuel	CNRS - Université Montpellier 1
Noblesse	Charlène	Creafef
Nounou	Marie-Paule	Association Ars Musica / Ensemble Arianna
Nuel	Claude	ATP d'Uzès et de l'Uzège
Olive	Cécile	Conseil Général de l'Hérault
Pascal	Anaïs	Cie Les Têtes de bois
Paule	Sébastien	Illusion & Macadam

nom

prénom

structure

Peiro	Marie	Conseil général des Pyrénées-Orientales
Peret	Laure	Saisons du Lodévois et Larzac
Périllhou	Guy	Verrerie d'Alès Pôle cirque Languedoc-Roussillon
Pesenti	Agnès	Cie Yann Lheureux
Pic	Mireille	Région Languedoc-Roussillon
Pignet	Valentine	Transit/collectif photographique
Piqué	Muriel	Cie Comme ça
Plévert	Audrey	Académie de Montpellier
Prigann	Ursula	Art Compagnie
Puech	Sabine	Cie Les Sous-dires
Rascalou	François	Association d'Espace / Cie Francois Rascalou
Raselli	Leslie	Conseil général du Gard
Rimbert	Anne	Mairie de Saint-Jean-de-Védas
Ripamonti	Edwige	U-Structure nouvelle
Rivenq	Séverine	Conseil Général de l'Hérault
Roffé	Anne-Sophie	ReSet'e
Rouault	Christine	Desiderata
Salzgeber	Didier	EPCC ARTECA
Saumade	Jean-Luc	Le studio du scénario
Schwarcz	Etienne	Music events / La Chapelle
Sinatora	Eric	Graph
Soma	Valérie	Pays Cœur d'Hérault
Sorin	Hélène	Cie Pux
Souchon	Jennifer	Pygmalion et Cie
Suire	Sylvie	Cinemed
Susplugas	Marie	L'art Vue
Tanneau	Franck	Alternateuf
Tchouhadjian	Jérôme	Desiderata
Temstet	Danièle	Créatef / Théâtre en flammes
Torel	Tom	Cie du Clapas
Tourlet	Véronique	
Urrea	Jean-Marc	Centre Chorégraphique National Montpellier Languedoc-Roussillon
Vaillant	Hélène	Ensemble Instrumental Contrepoint
Vassieux	Mélanie	Région Languedoc-Roussillon
Verbard	Angélique	Cie Musicanu
Verdu	Nathalie	Cie Flamenca Temperamento Andaluz
Verdu	Pedro	Cie Flamenca Temperamento Andaluz
Vergnes	Christine	Région Languedoc-Roussillon
Viret-Métat	Claudine	Conseil Général de l'Hérault

Lexique



AFDAS	Assurance Formation des Activités du Spectacle
ANACT	Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail
ARACT	Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail
ARTECA	Centre de ressources de la Culture en Lorraine
ASSEDIC	Association pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce
BFCC	Banque Française du Crédit Coopératif
CIBC	Centre Interinstitutionnel de Bilans de Compétences
CIMP	Centre International de Musique Populaire
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CGT	Confédération Générale du Travail
COREPS	Comité Régional des Professions du Spectacle
CPNE	Commission Paritaire Nationale Emploi
CRGE	Centre de Ressources des Groupements d'Employeurs
CSMA	Conseil Supérieur des Musiques Actuelles
DADS	Déclaration Annuelle de Données Sociales
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DLA	Dispositifs Locaux d'accompagnement
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DRTEFP	Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
GEPC	Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences
GUSO	Guichet Unique du Spectacle Occasionnel
IETM	Informal European Theatre Meeting
INSEE	Institut National des Statistiques et Etudes Economiques
IRMA	Information Ressources Musiques Actuelles
FNEIJMA	Fédération Nationale des Ecoles d'Influence Jazz et Musiques Actuelles
LEADER	Programme Européen de soutien aux stratégies de développement en milieu rural
LOLF	Loi Organique Relative aux Lois de Finances
ObsTer	Observatoire des Territoires – économies – politiques – sociétés – culture
PRDFP	Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
RGPP	Révision Générale des Politiques Publiques
SCOP	Société Coopérative de Production
SMIC	Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance
SYNAVI	Syndicat National des Arts Vivants
SYNDEAC	Syndicat National des Entreprises Artistiques et Culturelles
SYNPTAC	Syndicat National des Professionnels du Théâtre et des Activités Culturelles
SMA	Syndicat des Musiques Actuelles
TPE	Très petites entreprises
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
URSSAF	Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales



Réseau en Scène Languedoc-Roussillon reçoit le soutien de

